

Séance du 3 février 2026 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Thomas BERTOSSA, Conseiller municipal

- | | |
|--|----------|
| 1) Approbation de l'ordre du jour modifié | p. 24024 |
| 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025 | p. 24025 |
| 3) Communications du Bureau du Conseil municipal | p. 24025 |
| 4) Communications du Conseil administratif | p. 24026 |
| 5) Questions sur les points 3 et 4 | p.24027 |

INITIATIVE

- | | |
|--|----------|
| 6) Rapport du Conseil administratif sur la prise en considération de l'initiative populaire communale "Pour la création d'une piscine communale extérieure à Onex" | p. 24027 |
|--|----------|

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

- | | |
|---|----------|
| 7) Rapport de la Commission bâtiments, voirie et gestion des déchets (BVGD-1747) - Ecole du Bosson – Rénovation – Crédit de réalisation de Fr. 38'970'000.00 (projet de délibération 2476) | p. 24030 |
| 8) Rapport de la Commission sécurité et pétitions (SP-1748) - Parkings communaux – Remplacement des systèmes de stationnement à barrière par des horodateurs et remplacement des horodateurs en voirie – Crédit de Fr. 395'000.00 (projet de délibération 2475) | p. 24038 |

PROJETS DE MOTION

- | | |
|--|----------|
| 9) Réponse du Conseil administratif à la motion 422 du 26 novembre 2024 « Création d'un lieu d'accueil pour les enfants de 4 à 8 ans le mercredi » | p. 24043 |
| 10) Places des Deux-Eglises (projet de motion 442) | p. 24050 |

AUTRES PROPOSITIONS

- | | |
|--|----------|
| 11) Rapport de la Commission Aménagement du territoire, espaces verts, sports et développement durable (AESD-1745) - Présentation du secteur développement durable et attribution de l'aide au développement | p. 24056 |
| 11 bis) Rapport de la Commission finances, ressources humaines et administration générale (FRAG-1749) - Priorités des investissements | |
| Intention du Conseil administratif | p. 24056 |
| 12) Propositions individuelles et questions | p. 24060 |

Le Président
Thomas BERTOSSA

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, BOUHET, BRUNEL, GIROUD, GLORIOSO, MJAKI, SCHMIDT-MESSINA, TRZECIAK SORIA, VALLEE, VESELI, conseillères municipales

Messieurs, E. ABBE-DECARROUX, L. ABBE-DECARROUX, AMBORD, BERTOSSA, CATTANI, CUENOUD, FONTAINE, FUSCO, GAUTHIER, IBRAIMI, , JEBBARI, JOLOU, S. PASQUIER, PASCHE, ROSIER, RICCIO, SANTARELLI, SUCHET, STUTZ, VESELI, ZBINDEN, conseillers municipaux

Excusé-e-s : Madame ISABELLA VALENZI, conseillère municipale
Monsieur ISCHER, conseiller municipal

Assistent à la séance : Madame Anne KLEINER, Maire, Madame Maryam YUNUS EBENER, conseillère administrative et Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, conseiller administratif

* * *

Le Président (S) : Bonsoir Mesdames et Messieurs. Bienvenue pour cette séance du Conseil municipal. Nous allons pouvoir commencer. Vous trouverez devant vos micros un badge nominatif qui vous est attribué. Veuillez insérer ce badge, dans l'ouverture prévue à cet effet sur votre droite, à chaque début de séance.

Veuillez également retirer votre carte si vous partez en cours de séance et annoncer votre départ au Bureau.

J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas retirer ces badges en fin de séance. En effet, ces badges ne doivent pas quitter cette salle.

Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Anne KLEINER, Maire, Madame Maryam YUNUS EBENER, Conseillère administrative et Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, Conseiller administratif. Je salue également Monsieur Gérald RUEGSSEGER, secrétaire général adjoint et Monsieur Robby DE QUISSEMA, secrétaire.

Je salue aussi le public présent ce soir.

Sont excusés pour cette séance Madame ISABELLA VALENZI et Monsieur Matthieu ISCHER.

1) Approbation de l'ordre du jour modifié

Le Président (S) : Nous avons été saisis par le Conseil administratif d'une demande de modification de l'ordre du jour avec le rajout au point 11 bis du rapport de la Commission des finances et des ressources humaines et d'administration générale qui s'est tenu le 27 janvier dernier.

S'il n'y a pas d'autres remarques concernant notre ordre du jour, je propose donc de soumettre à votre approbation cet ordre du jour modifié donc avec un point supplémentaire, le point 11 bis donc le rapport de la commission des finances.

Puisque la parole n'est pas demandée, j'ouvre donc la procédure de vote pour l'approbation de cet ordre du jour modifié. Le vote est lancé.

Par 28 voix pour, vous avez accepté cet ordre du jour modifié.

L'ordre du jour modifié est approuvé par 28 oui (29 votants)

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025

Le Président (S) : Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons donc pouvoir passer à la procédure de vote concernant cette approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre. Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal, appuieront sur le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent le O. Le vote est lancé.

Par 28 voix pour, vous avez une nouvelle fois accepté ce procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents (29 votants)

3) Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président (S) : Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens.
- Le point de situation de la liste des investissements.

Le Bureau souhaite également rappeler à l'ensemble des membres de ce Conseil un petit rappel sur les rapports de commissions. Nous avons reçu pour cette séance un rapport relativement succinct, le Bureau du Conseil municipal aimerait simplement rappeler les bonnes manières dans la rédaction d'un rapport.

Un rapport n'est pas un procès-verbal de séance. Il n'a pas pour objectif une synthèse des discussions qui se sont tenues. Un rapport c'est un choix, des arguments, un choix politique et une argumentation politique.

Je précise également et le Bureau le réaffirme qu'il est interdit ou très fortement déconseillé en tout cas de mentionner le procès-verbal dans vos rapports de commission puisque le mentionner à l'intérieur de vos rapports rend le procès-verbal public ce qu'il ne peut pas être par nature puisque c'est interdit par la loi, les PV de commissions ne pouvant pas être publics.

Je vous invite donc, chers collègues, à ne plus jamais mentionner dans vos rapports de commissions les procès-verbaux, ni à les mettre en annexe de vos rapports. Ils ne seront pas rendus public.

Également un rappel de la part du Bureau concernant les heures des commissions sur l'agenda CMNet. Un certain nombre de commissions récentes se sont vues terminées à la hâte étant donné les heures indiquées sur CMNet.

Lorsque vous allez sur CMNet sous la catégorie agenda, vous avez des petits box avec la durée des commissions. Seule l'heure de début des commissions est obligatoire. Sur CMNet il y a une heure de fin des commissions qui est indiquée uniquement pour des raisons techniques puisque l'administration doit indiquer des heures de fin de commission.

Je précise donc aux présidentes et présidents de commissions, qu'ils n'ont pas d'obligation de terminer leurs commissions à l'heure indiquée sur CMNet, seule l'heure de convocation est obligatoire.

Également le Bureau du Conseil municipal souhaite adresser ces chaleureux remerciements à l'association du 175^{ème} anniversaire d'Onex pour l'organisation et la tenue du Carnaval qui s'est tenu le week-end dernier. Et nous remercions également les bénévoles qui se sont engagés pour faire vivre cet événement ainsi qu'à tous les soutiens et sponsors et plus largement à toutes les personnes qui ont permis de rendre ce week-end de fête à Onex.

Également nous vous informons une modification de l'ordre du jour qui n'appelle pas votre approbation concernant le rapport de la piscine... enfin le rapport de l'initiative du Conseil administratif. Vous avez reçu l'information par mail. Mais le vote prévu à la fin de ce rapport est annulé puisqu'il n'est pas conforme à la loi. La prise en considération de l'initiative se fera par voix de résolution lors de notre Conseil municipal de mars. Nous ne ferons donc que prendre acte du rapport du Conseil administratif ce soir, cela n'engendrera pas de vote.

On arrive donc à la fin des communications du Bureau.

4) Communications du Conseil administratif

Le Président (S) : Je cède la place au Conseil administratif pour leurs communications. Madame YUNUS EBENER, vous avez la parole.

Mme YUNUS EBENER : Merci Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. J'ai deux communications à vous faire concernant le Service action citoyenne. Donc la première communication concerne les inscriptions pour participer à notre fête annuelle, Vous f(ê)tes Onex.

Et c'est pour vous informer que vous pouvez encore vous inscrire jusqu'au 1^{er} mars si vous souhaitez participer d'une manière ou d'une autre à cette fête en tant qu'association par exemple. Et puis vous pouvez avoir toutes les informations concernant cette fête et les inscriptions sur le site internet. Mais vous pouvez, si vous le souhaitez aussi, vous adresser à l'équipe de la Maison onésienne.

La deuxième communication concerne une animation, le mercredi 25 février à la Place du 150^{ème}, ça dure tout l'après-midi. Il y aura différentes animations qui seront proposées par le jardin Robinson en collaboration avec la FASE donc les travailleurs sociaux hors murs seront aussi présents.

Et bien entendu que tout le monde est le bienvenu, les familles, les jeunes, les moins jeunes. Voilà n'hésitez pas à passer. Merci.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et tous. Pour prolonger les remerciements du Président, le Conseil administratif tient aussi à vous remercier d'avoir été présents tant que faire se peut dans le cadre de ce renouveau du Carnaval qui a rassemblé selon les estimations jusqu'à 10'000 personnes.

Donc nous avons rencontré beaucoup de remerciements et de joie de la part de la population, ce que ce Carnaval soit de nouveau présent sur Onex dans le cadre du 175^{ème}.

Comme à l'habitude, j'aime bien vous rappeler les spectacles onésiens. Vous savez que vous bénéficiez de billets pour accéder aux spectacles. Donc soit pour vous seul, soit pour deux personnes, une personne qui vous accompagnerait jusqu'à trois places.

La plupart des spectacles sont complets pour cette série entre ce Conseil municipal et celui de mars. En dehors de celui qui a lieu le jeudi 5 février, il reste quelques places pour The Two, un concert de blues. Et puis pour un spectacle famille Bachibouzouk qui aura lieu le dimanche 15 mars. Merci Monsieur le Président. Merci de votre attention.

5) Questions sur les points 3 et 4

Le Président (S) : Je vous laisse la parole chers collègues s'il y a des questions. Monsieur ROSIER vous avez la parole.

M. ROSIER (PLR) : Merci Monsieur le Président. Moi j'ai une question concernant les commissions parce que de temps en temps il y en a qui sont provisoires, qui ne sont pas annulées et de temps en temps elles sont annulées. Donc quelle est la règle là-dessus ?

Le Président (S) : Merci Monsieur ROSIER. Y a-t-il d'autres questions ? Cela ne semble pas être le cas. Alors pour vous répondre, le Conseil administratif peut planifier des commissions à la suite d'un Conseil municipal en cas de renvoi en commission des objets.

Les commissions donc provisoires sur CMNet, tant qu'elles ne sont pas confirmées, elles ne se tiennent pas. Il est vrai qu'il arrive des fois qu'une commission reste provisoire toute sa vie sur CMNet, n'étant jamais confirmée. Si c'est le cas, c'est que la commission n'a pas lieu.

L'idéal serait que l'administration et le Conseil administratif mentionnent l'annulation de la commission mais ça n'arrive pas tout le temps. Tant que vous n'avez pas reçu confirmation de la convocation de la commission avec un ordre du jour et des documents, elle ne se tient pas. Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Cela ne semble pas être le cas.

6) Rapport du Conseil administratif sur la prise en considération de l'initiative populaire communale "Pour la création d'une piscine communale extérieure à Onex"

Le Président (S) : Avant de prendre acte de ce rapport, le Conseil administratif souhaite-t-il le présenter ou des collègues souhaitent-ils prendre la parole sur cet objet ? Monsieur GAUTHIER vous avez la parole.

M. GAUTHIER (S) : Merci Monsieur le Président. Nous remercions l'administration pour le travail considérable déjà effectué à propos de l'initiative. Nos remerciements vont également au Conseil administratif.

Nous espérons toutefois que nous pourrions discuter ce point sereinement en mars et qu'aucun soubresaut lié à la forme ne viendra perturber les débats. A propos de l'initiative, comme vous en êtes toutes et tous au courant, elle demande l'étude de la création d'un bassin extérieur.

Son intention est d'améliorer la qualité de vie des habitantes et habitants d'Onex. Et part du constat qu'il existe un manque à Onex en termes de lieux de baignade ouverts en période estivale.

La portion nord de la commune où habite au moins 70 % de la population onésienne est par ailleurs très concernée par la problématique des îlots de chaleur en raison de sa forte urbanisation et du fait qu'elle ne soit pas particulièrement végétalisée. Notre initiative répond donc à un besoin certain de la population. Nous en sommes convaincus.

Nous, parti Socialiste, avons eu l'occasion d'exposer notre vision au Conseil administratif lors d'une rencontre très constructive. Je tiens à le souligner qu'elle s'est tenue avec le Conseil administratif justement mi-janvier. Dans le même esprit de dialogue, nous pouvons déjà annoncer notre intention, sauf tremblement de terre, d'aller en commission lorsque ce sujet sera vraiment à l'ordre du jour en mars.

Notre objectif, au risque de me répéter, est d'améliorer la qualité de vie des habitantes et habitants d'Onex. Aborder ce sujet en commission serait également l'occasion d'aborder certains aspects concrets liés à sa réalisation, notamment financier.

Certains de ces éléments sont abordés dans le courrier que nous avons adressé au Conseil administratif début janvier et que nous vous avons transmis au restant du Conseil municipal pour parfaite information la semaine dernière. Je vous remercie pour votre attention et je me réjouis d'en discuter avec vous en mars et dans l'idéal en commission. Merci.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur GAUTHIER. Simplement avant de vous passer la parole Madame BEAUSOLEIL, si vous pouviez insérer votre carte. Merci beaucoup. Madame BEAUSOLEIL vous avez donc la parole.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci Monsieur le Président. Je remercie le parti Socialiste pour ce point qui est à l'ordre du jour grâce à elles et eux. Le parti des Verts on avait la même idée en fait d'aller en commission parce qu'on trouve que de manière générale l'accès à l'eau et la stratégie du Conseil administratif par rapport à ça, elle nous est encore inconnue.

Il a été mentionné en Commission des finances il me semble, qu'il y avait un travail qui était en cours sur l'accès aux rives du Rhône. Et puis plus que d'être en cours, qui était peut-être à bout touchant si le Canton rentrait en matière.

Donc on peut que soutenir cette demande d'avoir une commission là-dessus. Et au-delà de parler de la piscine, enfin en fait ça rentre dans le cadre vraiment de l'accès à l'eau de la population à Onex. Donc voilà merci beaucoup au parti Socialiste de lancer ce sujet.

M. AMBORD (MCG) :

Merci Monsieur le Président. Le groupe MCG est assez d'accord avec Madame Cora BEAUSOLEIL. Mais la priorité c'est que c'est quand même très cher d'avoir un bassin avec tout ce qu'on a à faire, c'est peut-être un petit peu compliqué maintenant.

Il ne faut pas oublier qu'on a des accès naturels donc à Onex. Et puis que l'accès au Rhône devient, je pense, une priorité avec les temps qui courent de réchauffement comme vous dites.

Et on peut très bien faire, je pense, diviser le coût par dix si déjà on se concentrait pour avoir un accès acceptable pour tout le monde que ce soit pour les enfants ou que ce soit pour les plus grands qui puissent accéder et puis avoir des espèces de commerces qui tourneraient tous les cinq ans d'une législature à l'autre qui permettrait de faire vivre ce lieu à l'identique de la Jonction.

Donc je pense qu'avec de moindres coûts on pourrait tout à fait imaginer l'accès au Rhône d'une manière un peu plus économique. Donc pourquoi pas, nous sommes d'accord pour aller en commission pour parler de ça.

Mais justement pour défendre d'abord un accès à des coins naturels qu'on a naturellement à Onex et après coup peut-être déjà dans un premier temps se dire qu'on a déjà une piscine communale à Onex, essayons déjà de l'ouvrir l'été pour voir ce qu'il se passe parce que pour l'instant elle n'a jamais été ouverte l'été.

Et je pense que déjà ça serait intéressant de savoir si la clientèle suit parce qu'il faut toujours voir. C'est bien joli de vouloir faire des choses mais si on se rend compte que tout le monde continue à aller à Lancy et puis pas venir à Onex, et bien je pense qu'on va droit dans le mur.

Donc je pense qu'il serait judicieux déjà d'utiliser ce qu'on a déjà, et puis d'ouvrir déjà la piscine, de trouver l'infrastructure pour ouvrir la piscine communale l'été. Pourquoi pas aménager des structures qui ouvriraient les fenêtres pour que les gens en été puissent accéder dehors et accéder à la fois à la piscine communale et à la fois la pataugeoire en repensant le lieu d'une manière concrète. Voilà merci.

Le Président (S) :

Merci Monsieur AMBORD. La parole est-elle encore demandée sur cet objet ? Cela ne semble pas être le cas. Nous remercions donc le Conseil administratif pour son rapport et nous en prenons acte. Nous discuterons de la prise en considération en mars.

Avant que de passer au point 7 de notre ordre du jour, je souhaiterais utiliser la possibilité qui m'est offerte dans l'article 13 de notre règlement, c'est-à-dire la possibilité de laisser ma présidence pour le point 7 de l'ordre du jour, de la remettre à Monsieur le Vice-Président afin de pouvoir prendre la parole sur cet objet. Nous procédons donc juste à un changement de place et commencerons les débats tout de suite. Merci beaucoup

**7) Rapport de la Commission bâtiments, voirie et gestion des déchets (BVGD-1747)
- Ecole du Bosson – Rénovation – Crédit de réalisation de Fr. 38'970'000.00
(projet de délibération 2476)**

Le Président cède la présidence au vice-président

Le Vice-Président (LC) : Je laisse la parole au Conseil administratif. Madame KLEINER, vous avez la parole.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Vice-Président. Je reprends la parole ce soir, bien que beaucoup de chose ont été dites autour de cette rénovation de l'école du Bosson, le Conseil administratif dans son entier a la conscience que c'est un investissement extrêmement important pour la commune et qu'il y aura forcément des conséquences sur le budget de fonctionnement puisque nous avons des amortissements à réaliser.

C'est une analyse qui est de long cours puisqu'elle a démarré en 2018. Il avait été écarté la démolition et reconstruction d'une école pour différentes raisons mais déjà dans les années 2020. Ceci pour répondre à une question qui avait été posée lors d'un précédent Conseil municipal.

C'est une rénovation qui est à la fois liée au vieillissement du bâtiment. L'école du Bosson est identifiée comme un des bâtiments le plus vieillissant. Mais également énergétique puisque nous avons vraiment des différentes difficultés énergétiques sur ce bâtiment.

J'aimerais encore revenir sur un aspect. C'est la question des panneaux solaires. Donc aujourd'hui, cette école a des panneaux solaires qui seront démontés. Ces panneaux solaires ont été installés là par une société privée. Ils ont déjà un certain nombre d'années.

L'endroit où ces panneaux solaires sont installés amène beaucoup de vandalisme et ça a été pris en considération dans le cadre de la rénovation pour que ce vandalisme et donc les réparations, les coûts inhérents au vandalisme puissent être évités tant que faire se peut.

Donc les nouveaux panneaux solaires seront beaucoup plus puissants sur une surface plus restreinte et situé que sur des toitures élevées. Les toitures accessibles aujourd'hui qui ne devraient pas l'être mais disons où les jeunes ou des personnes grimpent malgré les interdictions, et bien elles ne seront plus... il n'y aura plus des panneaux solaires dessus justement pour éviter cette problématique.

L'option des panneaux solaires c'est pour l'autoconsommation de l'école. Mais il y aura tout de même des installations techniques qui seront mises en place pour que nous ayons de la souplesse et que nous puissions, selon les conditions, selon les exigences futures, adapter avec un nouveau fournisseur ou un nouveau prestataire de service tel que les SIG ou d'autres.

Sinon pas de changement particulier par rapport à ce qui ait été annoncé. Une évaluation vraiment très fine des coûts de cette rénovation, de grosses discussions entre nos spécialistes que sont le Service exploitation et le prestataire de services qui est le Bureau Burckhardt pour vraiment ne faire que ce qui est essentiel sur cette école pour la rendre au goût du jour sans faire de dépenses extraordinaires. Merci de votre attention.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Vice-Président. Alors déjà par rapport au rapport, j'aimerais un peu revenir sur les conditions dont se sont déroulées les commissions, puisqu'il y en a eu deux.

Donc entre les arrivées tardives, les départs avant la fin de séance, les discussions sur le temps perdu, les discussions sur les divergences est-ce que c'est dans le sujet ou hors sujet, les débats sur quelles sont les priorités, les débats sur est-ce qu'on va faire une deuxième commission prochainement ou très loin, et tout ça devant le bureau d'architecte et à titre personnel, j'en ai honte en fait.

Donc je demanderais aux commissaires mais aussi à Madame la conseillère administrative et à tout le monde, d'arriver à l'heure et d'éviter de laver le linge sale en public comme je le fais ce soir.

Sinon par rapport au rapport aussi, je tenais à dire que Madame KLEINER a rajouté quelques propositions dans le rapport qui ont été validées. Je n'ai pas une âme d'autrice particulièrement avec ce rapport, donc ça ne m'a pas dérangé.

Par contre ce qui m'a dérangé, c'est que certains mots ou certaines phrases ont été demandés d'être changés et ça, ça n'a pas été validé. Donc le rapport tel que vous l'avez, et celui que j'ai validé et qui correspond au déroulement de la séance.

Ensuite, j'avais aussi quelques questions par rapport aux panneaux solaires. Donc il y a des panneaux solaires qui ont été posés il y a moins de trois ans sur l'école et qui seraient encore fonctionnels. Et la réponse, je n'ai pas eu de réponse exacte par rapport à ça. Et qu'est-ce qu'on va faire de ces panneaux solaires en détail ? Ceux qui sont toujours utilisables et toujours en bon état. Merci.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci Monsieur le Vice-Président. Avec ce projet de délibération, nous touchons l'un des projets les plus importants et coûteux de la législature.

Une fois acceptée la délibération, nous engagerons la Commune sur plusieurs années, se faisant compte tenu de la taille du crédit, ses finances, son patrimoine et sa réputation.

Dans ce contexte déjà chargé vu qu'il y a d'autres projets stratégiques dans le pipeline, et indépendamment de la nécessité de rénover l'école du Bosson qui n'est pas remise en cause, permettez-moi, chers collègues, de vous faire part de mon incompréhension quant à la manière employée par le Conseil administratif pour nous la faire adopter.

Pourquoi cette délibération a-t-elle été présentée la veille de Noël alors que le Conseil administratif lui-même c'est rarissime de demander son renvoi en commission pour le lendemain des fêtes.

Pourquoi la délibération ne précisait-elle pas le périmètre des travaux ? En tout cas pas suffisamment. Leur planning général, ni un contenu explicite du devis global, pas plus que la stratégie de réalisation adoptée et last but not least, le type contractuel et de surveillance.

Certes nous ne sommes pas censés représenter des gens des métiers du bâtiment au sein de cette assemblée, mais tout de même. Le critère pour une délibération du Conseil administratif ne devrait-il pas être compréhensible pour un conseiller ou une conseillère moyenne ?

Ce qui nous a été présenté était en effet insuffisant. Et ce n'est qu'au terme de plusieurs séances de commissions que nous sommes en mesure de nous prononcer. Je relève enfin que si la présence à chaque fois du bureau d'architecte et d'ingénieur mandaté a été judicieuse, il aurait également été juste de pouvoir en délibérer sans sa présence.

En résumé, le groupe PLR, bien que mécontent du processus adopté pour ce projet, approuve cette délibération 2476 et vous invite à faire de même. Nous sommes convaincus que la Commune, nous membre du Conseil municipal aussi, que nous pouvons apprendre beaucoup de ce type de projet.

Ce qui n'est pas sans intérêt pour les autres qui suivront. S'il est pris la peine de bien poser ce qui doit l'être, il serait enfin judicieux de tenir au courant les commissaires à tout le moins en cas d'imprévu ou de développement ultérieurs, je pense notamment à la question des cuisines scolaires. Merci de votre attention.

M. BERTOSSA (S) : Merci Monsieur le Vice-Président. Concernant cette délibération relative à la rénovation de l'école du Bosson, la position du groupe Socialiste est claire, nous la voterons ce soir sur le siège.

Nous sommes conscients de l'importance de ce chantier et aussi de la chance d'une autorisation de construire qui nous est parvenue pour cet été. Néanmoins et comme Madame la rapporteuse et ainsi que mon préopinant, nous avons beaucoup de remarques sur la manière et la méthode qui a été celle du traitement de cet objet.

Madame la rapporteuse a déjà dit beaucoup, notamment sur le fait que le Conseil municipal avait il y a deux mois déjà posé comme condition préalable à un vote d'un important investissement comme celui-ci, la présentation d'un plan de priorité des investissements, cela n'a pas été le cas. Ça a été fait à la hâte la semaine dernière.

Mais ce qui me dérange le plus, et je me fais ici le porte-voix de mon collègue Monsieur JEBBARI, Monsieur le Président de la Commission des bâtiments qui ne peut pas être là ce soir, auquel le Conseil administratif a menti ou du moins n'a pas tenu sa parole étant donné que vous savez certainement la Commission des bâtiments a eu deux séances pour délibérer sur cet objet et le préavis.

Avant la convocation de la deuxième séance, Monsieur JEBBARI s'est vu promettre par le Conseil administratif par l'intermédiaire de Madame KLEINER, une ébauche de ce plan de priorité avant le préavis du Conseil municipal. Ebauche qui n'est jamais parvenu au Conseil municipal alors même que le Président de la commission avait établi au préalable avant de convoquer sa commission.

Donc le Conseil administratif a promis une chose à un président de notre Conseil. Il n'a pas tenu sa parole avant de convoquer la commission. J'aimerais juste rappeler au Conseil administratif qu'il nous dit à longueur de journée qu'il souhaite que nous soyons toutes et tous unis derrière leur projet afin qu'Onex aille au mieux, et bien Mesdames et Messieurs si vous souhaitez que nous aillions dans le même sens, il s'agirait de ne pas mentir au Conseil municipal.

Nous sommes prêts à travailler avec vous pour la réalisation d'un certain nombre de projets à Onex. Néanmoins, il faut que la confiance règne entre le Conseil municipal et le Conseil administratif. Et mentir à un président de commission n'arrangera rien. Merci beaucoup.

Mme VALLEE (LC) : Merci Monsieur le Vice-Président. Mesdames, Messieurs, chers collègues du Conseil municipal, la rénovation de l'école du Bosson est urgente. Construit il y a plus de 50 ans, le bâtiment est dégradé. Il n'est plus aux normes électriques, énergétiques, de sécurité, d'accessibilité PMR et contient des matériaux polluants.

Chaque année nous avons des frais pour rafistoler cette école afin d'offrir tant bien que mal, un bâtiment viable à nos écoliers. Cependant, ces réparations deviennent de plus en plus importantes et onéreuses, sans parler des charges de chauffage considérables.

Nous avons fait perdurer ce bâtiment le plus longtemps possible. Maintenant il est l'heure de prendre une décision. D'ailleurs la Commune est tenue de mettre à disposition un bâtiment décent, aux normes pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

Il est à préciser que nous avons reçu l'autorisation de construire en quatre mois alors que généralement il faut compter un voire deux ans. Cela signifie que cette rénovation est urgente et répond parfaitement aux exigences et normes en vigueur.

Certes le montant des travaux est considérable pour notre Commune, cependant l'option de la rénovation du bâtiment a permis de diminuer les coûts. Donc le maintien des structures portantes, des fondations, des sous-sols, des murs, des cloisons, de la distribution et organisation du bâtiment ainsi que la récupération et réutilisation de certains matériaux.

Pour avoir une idée comparative, le coût global hors taxes y compris le crédit d'étude pour l'école du Bosson, s'élève à Fr. 791.00 le mètre cube. Donc ce qui comprend un bâtiment qui est très étendu et ceci pour la construction jusqu'à 2030.

Alors que la rénovation du collègue Rousseau, un bâtiment plus compact qui est déjà terminé en 2025 a coûté Fr. 775.00 le mètre cube. A savoir qu'aujourd'hui le prix au mètre cube d'une construction neuve sur Genève se situe entre Fr. 1'000.00 à Fr. 1'200.00.

Les coûts de cette rénovation sont inférieurs à la construction des écoles sur le canton. Pour donner un ordre de grandeur, en Ville de Genève la construction de dix classes dans des pavillons modulables coûte Fr. 23'000'000.00, ce qui fait Fr. 2'300'000.00 par classes.

Alors que pour la rénovation de l'école des Bossons, si nous divisons les Fr. 41'000'000.00 par 24 classes, cela fait Fr. 1'700'000.00 par classe. Sans compter que dans ce montant, nous rénovons également une aula, des cuisines scolaires et une salle de gym.

De repousser ces travaux aurait pour conséquence d'augmenter considérablement le coût des travaux en sachant que l'indice genevois des prix de la construction progresse.

Et pour finir, nous remercions le Service des bâtiments de la Commune d'Onex pour le pilotage et les orientations pertinentes afin de diminuer les coûts de rénovation de cet équipement public. Le groupe du Centre votera pour ce crédit de réalisation. Merci Monsieur le Vice-Président.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Vice-Président. On a entendu parler du comment mais on n'a pas entendu parler du pourquoi. C'est vrai qu'on a été convoqué juste après les fêtes. C'est vrai qu'il y a eu beaucoup de choses.

Mais moi qui suis là depuis 2018, à mémoire on n'a jamais été convoqué pendant les fêtes ou quoi je veux dire au tout début janvier. Donc je pense qu'il ne faut pas oublier que le pourquoi c'est que le Canton a donné une autorisation de construire en quatre mois. Donc ce qui était assez exceptionnel pour pouvoir aller de l'avant.

Puis je pense qu'on parle de nos enfants qui sont dans une école. Donc il est très important de réaliser ces travaux. On a aussi eu deux commissions. Je remercie le service d'ailleurs pour ces deux commissions et le CA car elles ont été très complètes. On a pu poser toutes nos questions.

Et on a eu la question de savoir si on allait détruire le bâtiment pour construire un nouveau, mais il se fait que la place qui occupe ce bâtiment qui est très proche de la forêt que si on devait détruire pour reconstruire, on n'aurait plus la même surface d'espace, ce qui je pense donc qui était la meilleure solution et sans savoir aussi qu'on va économiser quand même pas mal d'argent au niveau électrique. Et puis on pourra enfin dire qu'on n'a pas des passoires.

Et je répète, il s'agit de nos enfants donc qui sont en école. Je pense que c'est important. Donc pour toutes ces raisons, le groupe MCG va voter ce crédit sur le siège et je pense que les mots du président sont quand même un petit peu dur dans le mensonge. Je pense que dire c'est du mensonge, je pense que c'est un petit peu dur.

Je pense qu'on essaie de tous faire au mieux. Et puis si tout d'un coup l'administration, je pense qu'elle a un créneau sur avoir des travaux rapides pour faire les choses. On se plaint qu'il n'y a rien qui a été fait pendant ces 20 dernières années, je trouve que maintenant qu'on a un Conseil administratif qui est réactif et qui nous convoque rapidement pour faire les choses, et bien moi j'apprécie ça à titre personnel, je parle vraiment à titre personnel.

Mais voilà je pense qu'il faut quand même un minimum de confiance pour aller de l'avant. Et je pense que là sur ce coup-là on peut faire confiance au Conseil administratif. Merci.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Vice-Président. Je ne vais pas rentrer dans le débat de vos discussions, toutefois quelques précisions. Les panneaux solaires en état, ils appartiennent à la société Phebus et la société Phebus va les reprendre puisque ce n'est pas notre propriété. Ceux qui vont être installés sont beaucoup plus performants que les panneaux installés par la société Phebus.

Concernant les commissions, alors la question a été posée au Conseil municipal, au président pardon tout à l'heure sur l'organisation des commissions. C'est un Tetris d'organiser, de réserver des dates pour que chacun des conseillers administratifs et ceux d'entre vous qui ont également des occupations, réservent à leur agenda ces dates.

La date de la commission bâtiment était agendée depuis très longtemps. Nous n'avons fait que de l'activer. Il n'y a pas eu quelque chose de spécial. Pour cette délibération, en fait c'était le cours habituel des choses. Vous entrez en matière lors d'un Conseil municipal et il vous est proposé puisque vous-même vous l'avez renvoyé en commission. Le Conseil administratif vous a proposé de le renvoyer en commission puis ensuite on active naturellement les commissions qui sont planifiées.

Donc quand on dit que ce sont des réserves, ce sont des vraies réserves en fait de date que ces commissions qui vous sont proposées, qui devraient être agendées dans vos agendas.

Enfin concernant la demande de Monsieur JEBBARI, j'ai effectivement reçu sa demande de soumettre une liste des investissements. Peut-être rectifier le pouvoir qu'a le Conseil administratif ou la Maire. A ce niveau-là, je n'aurais pas pu m'engager en disant oui je vais le faire.

Je dois en parler au Conseil administratif. Et au Conseil administratif, nous avons délibéré que ce n'était pas le lieu que la Commission des bâtiments mais qu'il fallait donner suite à votre demande d'organiser une Commission des finances.

Voilà mais je n'ai pas autorité pour décider, donc je ne me serais jamais permis de dire à Monsieur JEBBARI, oui Monsieur JEBBARI, je vous promets que cette liste sera là. J'entends votre demande. Elle va être traitée.

Après voilà c'est quand vous avez une demande à nous adresser, vous avez bien conscience que le Conseil administratif nous sommes trois, et c'est bien ainsi. Merci. Ce sont juste les quelques précisions que je voulais apporter par rapport à vos différentes questions. Merci Monsieur le Président.

Mme GIROUD (VERT) : Merci Monsieur le Vice-Président. Afin de régler la problématique des panneaux solaires, je propose un amendement qui consisterait à dire qu'il faudrait contacter l'association Phebus afin de garder au maximum les panneaux solaires qui sont en bon état, donc de les démonter, de les stocker et de les réinstaller tous ceux qui seraient en bon état ou qui dateraient de moins de cinq ans.

Et pour permettre à chaque groupe d'en discuter et débattre, je propose une suspension de séance de 5/10 minutes. Merci.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Vice-Président. Tout de même attirer votre attention sur l'aspect technique. Moi je n'ai aucune idée si les panneaux Phebus ils sont compatibles avec ceux qui sont prévus.

Donc cette contrainte elle est quand même extrêmement délicate. Ce soir je ne suis pas dans la capacité de vous répondre. Merci.

Le Vice-Président (LC) : Je vous annonce que la séance donc est suspendue pour 10 minutes.

Suspension de la séance

Le Vice-Président (LC) : Merci nous allons reprendre la séance. Monsieur BERTOSSA, vous avez la parole.

Monsieur BERTOSSA (S) : Merci Monsieur le Vice-Président. Concernant la demande d'amendement formulé par le groupe des Verts, le parti Socialiste s'opposera à l'amendement afin d'aller de l'avant sur ce projet d'école et de ne pas retarder avec une étude supplémentaire la réalisation des travaux cet été.

Également nous questionnons l'incorporation dans un crédit de réalisation d'une demande d'étude supplémentaire, ce qui irait contre la nature d'un crédit de réalisation. Je vous remercie Monsieur le Président de séance.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci Monsieur le Vice-Président. Le groupe PLR, comme mon préopinant, s'oppose à cet amendement pour des questions purement techniques et ce sont des questions opérationnelles. On ne peut qu'encourager le Conseil administratif de faire le nécessaire correctement. Mais on ne peut pas aller à ce niveau de détail, ce n'est pas notre rôle. Merci.

Mme VALLEE (LC) : Merci Monsieur le Vice-Président. Nous, le groupe du Centre, s'oppose également à cet amendement, on ne votera pas cet amendement. Merci beaucoup.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Vice-Président. Nous allons également s'opposer à l'amendement.

Le Vice-Président (LC) : Est-ce que la parole est encore demandée sur ce sujet ? Cela ne semble pas être le cas, donc nous allons donc passer au vote. Je vais procéder au changement de place, je relaisse la place au Président du Conseil municipal.

Le Président (S) : Merci Monsieur le Vice-Président. Le débat étant clos sur ce projet de délibération. Nous allons donc passer à la procédure de vote. D'abord à celle sur l'amendement qui m'a été transmis par Madame GIROUD, puis au projet de délibération final si amendé. Je demande donc à Madame GIROUD, de faire lecture de son amendement afin de le mettre aux voix. Merci beaucoup. [Lecture].

Merci beaucoup Madame GIROUD. Nous allons donc passer à la procédure de vote concernant la création de la 7^{ème} invite qui vient de vous être lu à ce projet de délibération. Celles et ceux qui acceptent cet amendement, appuieront sur le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le O. Le vote est lancé.

Par 6 voix pour, une abstention et 23 voix contre, vous avez rejeté cette proposition d'amendement.

Le projet d'amendement est refusé par 6 oui, 23 non et une abstention. (30 votants)

Le Président (S) : Nous allons donc passer au vote sur le projet de délibération dans son ensemble. Je laisse la parole à Madame GIROUD pour lecture des invites de la délibération. [Lecture].

Merci beaucoup Madame la 1^{ère} secrétaire. Nous allons donc pouvoir passer à la procédure de vote concernant cette délibération. Celles et ceux qui acceptent, appuieront sur le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le O. Le vote est lancé.

Par 29 voix pour, une abstention et 0 voix contre, vous avez accepté ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2476 est accepté par 29 oui et 1 abstention (31 votants).

Délibération dont la teneur est la suivante :

«Vu le rapport d'analyse de l'école du Bosson par le programme ImmoStrat (outil ImmoStrat, 2018-2019)

Vu la vétusté du bâtiment

Vu la responsabilité régalienne communale de mettre à disposition des bâtiments scolaires sûrs, fonctionnels et conformes aux exigences en vigueur

Vu la volonté municipale de soutenir la rénovation thermique et énergétique du parc immobilier de la Ville d'Onex

Vu le vote du crédit de Fr. 98'000.00 relatif à l'étude de faisabilité de la rénovation de l'école du Bosson en date du 2 février 2021

Vu le vote du crédit de Fr. 2'435'000.00 relatif à l'étude pour la rénovation de l'école du Bosson et la création d'un bâtiment annexe en date du 21 novembre 2023

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31

Vu le plan des investissements

Vu le rapport de la Commission bâtiments, voirie et gestion des déchets BVGD-1747

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 29 oui, 1 abstention sur 31 conseillères municipales et conseillers municipaux

- 1. De réaliser les travaux de rénovation de l'école du Bosson ;*
- 2. D'ouvrir un crédit de Fr. 38'970'000.00 pour ces travaux ;*
- 3. De prendre acte que , dans le cadre du Programme Bâtiment et d'Eco-21, la subvention est estimée à Fr. 1'688'000.00 ;*
- 4. De comptabiliser la dépense prévue et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
- 5. D'amortir la dépense nette de Fr. 37'282'000.00 au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2030 ;*
- 6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 38'970'000.00 afin de permettre l'exécution de ces travaux. »*

* * *

8) Rapport de la Commission sécurité et pétitions (SP-1748) - Parkings communaux – Remplacement des systèmes de stationnement à barrière par des horodateurs et remplacement des horodateurs en voirie – Crédit de Fr. 395'000.00 (projet de délibération 2475)

Le Président (S) : Je laisse la parole au Conseil administratif s'il la souhaite.
Monsieur PASQUIER, vous avez la parole.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, bonsoir. Ce projet vous avait été présenté lors de notre première séance du mois de janvier. Vous aviez sollicité un renvoi en commission de sécurité, une séance riche en question et réponses sur ce projet de délibération qui représente à peu près Fr. 395'000.00.

Il s'agit effectivement de remplacer les systèmes de barrières sur les parkings de surface municipaux et remplacer un certain nombre d'horodateurs pour les mettre au goût du jour. Le constat a été fait maintenant depuis quelque temps, c'est que l'ensemble de ces installations sont onéreuses dans le cadre de l'entretien.

Pour la plupart, on ne retrouve plus des pièces de rechange. Ça représente environ Fr. 75'000.00 par année de charges complémentaires. En principe cet investissement nous permettra d'être beaucoup plus efficaces sur l'ensemble de nos parkings, de pratiquer ce qui se fait déjà dans les grandes communes, Lancy par exemple, et en Ville de Genève en ayant des horodateurs.

Vous rappeler que cet investissement nous permettra d'avoir un certain nombre de recettes. L'amortissement est prévu sur dix ans mais avec une rentabilité d'économie de Fr. 75'000.00 par année, vous voyez qu'en 5/6 ans nous aurons déjà amorti cet investissement.

Et puis comme je vous le rappelle, cet investissement permet d'apporter un certain nombre de recettes à travers le paiement de nos parkings communaux. Donc je vous invite, Mesdames et Messieurs, à soutenir ce projet de délibération.

M. PASCHE (Ve): Merci Monsieur le Président. Alors juste un résumé, bon je pourrais que répéter ce que Monsieur PASQUIER a dit. Nous avons neuf parkings avec des barrières dans la commune. Ces neuf parkings commencent à donner, enfin depuis quelque temps, des signes évidents de fatigue, toute cette mécanique et c'est difficile en plus de trouver des pièces de rechange.

Et ça demande aussi du travail, beaucoup de travail par le personnel de maintenance qui est le personnel en fait qui contrôle les parkings. Donc pendant qu'ils réparent les barrières, ils ne contrôlent pas les parkings. C'est un petit peu dommage mais enfin c'est comme ça.

L'amortissement qui est prévu est environ sur 2/3 ans puisqu'il y aura beaucoup moins de charges de maintenance. Et on espère éventuellement un peu plus de rentrée dans ces horodateurs.

Il est aussi prévu de ne pas embaucher du personnel supplémentaire parce que c'est clair que ça va faire beaucoup plus de places de parking à surveiller, mais bon on nous a dit qu'il y aura la voie verte qui va supprimer aussi certaines places de parking. Et le temps gagné par les contrôleurs au lieu de faire de la maintenance, ils pourront faire des contrôles.

Donc dans l'ensemble, c'est quand même une bonne chose de prendre tout ça. Et puis les horodateurs actuels sont aussi un petit peu en fin de vie, donc ça ferait un achat groupé qui permettrait de changer tous nos horodateurs et de les mettre au même niveau et qu'ils aient tous un fonctionnement identique.

Voilà donc en commission, la commission a préavisé donc favorablement à 8 contre, et puis 2 abstentions tout simplement voilà. 8 pour pardon j'ai dit contre. 8 pour et 2 abstentions.

M. CATTANI (S) : Merci Monsieur le Président. Le groupe Socialiste, lui propose un renvoi en commission. Et j'aimerais exposer les différents points pour aller en commission.

Tout d'abord on a le temps. Donc on n'a pas ressenti une urgence sur ce crédit de Fr. 400'000.00 quand même. Ensuite, je prolonge votre petit rappel. Le fait d'avoir un rapport aussi minimaliste, laisse entrevoir aux personnes qui ne sont pas de ce Conseil municipal, que nous n'avons pas traité le sujet, qu'il y a eu une présentation et on n'a rien concernant les échanges qu'il y a eu. Et ça c'est dommage pour les gens qui ne sont pas de Conseil municipal.

Mon groupe n'est pas du tout convaincu par l'ensemble du projet et surtout par la suppression des barrières. Il manque, selon nous, une estimation complète des coûts, ça a été mentionné par Monsieur PASCHE, c'est vrai, les contrôleurs de stationnement ils pourraient faire autre chose, mais il y a des horaires, il y a tout ça. Et même si je lis ce qu'il y a d'écrit dans la présentation, prévoir des contrôles ponctuels en soirée ou confier la gestion à un prestataire externe avec contrôle automatisé et/ou en présentiel. Moi je ne comprends pas trop ce que ça veut dire. Et je ne vois pas les coûts de ceci.

Alors quels sont les coûts réels ? Quelles sont les charges pour ce contrôle ? Ces mandats externes parce qu'il s'agit quand même de travailler la nuit si je ne me trompe pas. Quelles seront les pertes possibles ? J'ai déjà entendu des personnes qui disent "moi pourquoi est-ce que je prendrais un abonnement si je parque seulement la nuit vu les contrôles sporadiques qu'il y aura, ce n'est peut-être pas nécessaire".

Ensuite on se pose la question du système de barrières, oui il faut moderniser mais on n'a pas vu d'estimation aussi d'une modernisation du système de barrière qui est vétuste. On l'admet. Combien ça coûterait ? Est-ce qu'on ne pourrait pas couper en deux le projet ? Et puis garder quand même ces barrières et ne pas mettre des horodateurs partout ?

De plus, l'audition que j'avais souhaitée, que j'avais proposée, vous n'avez rien promis ça je le comprends bien, mais de discuter avec des représentants de communes, c'est mieux que d'avoir leur réponse sur une présentation. Et ça, ça aurait été intéressant dans une prochaine commission.

Et pour terminer, donc j'ai entendu de nos représentants l'annonce de hausse de tarif des parkings, ceci est lié aux parkings. Et bref tous ces sujets, ces arguments, nous poussent à soutenir et j'espère avec moi, un renvoi en commission pour traiter ce sujet. Merci.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur le conseiller municipal. Vu que nous sommes saisis d'une demande de renvoi en commission par le groupe Socialiste, je rappelle le fonctionnement. Toutes vos prises de paroles devront être sur cette demande de renvoi. Une personne par groupe avec une prise de parole n'excédant par trois minutes

suite à quoi nous voterons la proposition de renvoi en commission. Monsieur FUSCO, vous avez la parole.

M. FUSCO (PLR) : Merci Monsieur le Président. Donc le PLR le refuse.

M. RICCIO (LC) : Merci Monsieur le Président. En fait je voulais prendre position par rapport au texte, donc...

Le Président (S) : Je vous redonne la parole tout à l'heure. Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes de prise de parole concernant la demande formulée de renvoi en commission par le groupe Socialiste ? Monsieur AMBORD, vous avez la parole. Avant que le MCG ne se décide, y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Oui Monsieur VESELI, vous avez la parole.

M. VESELI (S) : Merci Monsieur le Président. Je pense que c'est important qu'on garde en tête que l'augmentation des tarifs des parkings impactera en premier lieu les Onésiens.

Et je ne vais pas vous faire une cartographie des parkings, pas mal de parkings se trouvent sur la partie onésienne où les gens ont un pouvoir d'achat moins élevé que sur l'autre partie d'Onex. Donc je pense que déjà en supprimant une grosse partie des parkings sur cette partie-là, donc d'Onex, plus en augmentant les tarifs, je pense que là voilà on va droit dans le mur et c'est tout faux. Merci.

M. FONTAINE (MCG) : Merci Monsieur le Président. Moi je rejoins mes collègues d'en face bien sûr, parce que la hausse des parkings c'est déjà dans les mœurs de certains clients on va dire des parkings. On craint de nouveau des voitures ventouses aussi qui vont rester dans ces parkings-là.

Et la deuxième chose, je ne comprends pas très bien, parce que vers le Comte-Géraud il y a un parking qui est sous les arbres et qui est dans un état déplorable où les gens crèvent rapidement leurs pneus à l'entrée du parking parce que les trottoirs sont complètement cassés.

Ce parking doit venir à disparaître dans le futur, si je ne dis pas de bêtises. Donc on va installer des nouveaux systèmes, et puis gaspiller de l'argent. Donc je ne vois pas trop l'utilité pour le moment de faire ça. Je pense qu'Onex a d'autres frais et d'autres dépenses plus importantes comme de faire une annonce officielle que le Carnaval revient l'année prochaine. Merci.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci Monsieur le Président. Par rapport à cette augmentation des prix, est-ce qu'on peut juste avoir pour pouvoir voter ce renvoi en commission en ayant tous les éléments, est-ce qu'on peut avoir une fourchette qui est prévue par le Conseil administratif ? Ou alors on a vraiment un flou ? Merci beaucoup c'est pour éclairer notre vote.

M. FONTAINE (MCG) : Merci Monsieur le Président. Alors donc le MCG va renvoyer aussi en commission. Merci.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, concernant le règlement des parkings, il est d'usage pour un exécutif d'étudier et de mettre au goût du jour un règlement concernant le parking.

Vous voyez à Onex, alors il y a deux politiques. On dit qu'on veut essayer de réduire le nombre de véhicules, mais on refuse de vouloir mettre des places de parking avec un tarif adapté. Aujourd'hui, l'abonnement pour les parkings, l'abonnement mensuel est de Fr. 40.00 par mois.

Dites-moi dans quelle commune, dans quelle ville on a ce tarif d'abonnement. En Ville de Genève, c'est près de Fr. 220.00 par mois. Donc on est en train de regarder pour effectivement remettre au goût du jour le règlement des parkings.

Maintenant si vous souhaitez aller en commission, et bien on vous réexpliquera les informations qu'on vous a déjà données lors de la précédente commission de sécurité. Pour répondre à Monsieur CATANI, effectivement il n'y a pas d'urgence. On n'est pas à un mois près.

Après vous êtes, c'est vous qui décidez, le Conseil municipal. Mais j'aimerais vous rappeler, on a jugé opportun au sein du Conseil administratif de vous présenter ce projet de délibération parce qu'aujourd'hui on dépense près de Fr. 75'000.00 par an de frais d'entretien qu'on pourrait économiser et que la gestion des parkings c'est un des éléments pour la commune qui rapporte des recettes.

Donc il faut être aussi cohérent dans le choix que vous souhaitez faire. Ne pas vouloir intervenir dans ce domaine-là pour garantir un certain nombre de recettes dans les finances communales. Donc là je vous laisse à votre propre réflexion.

En ce qui concerne le Conseil administratif, lui est convaincu qu'effectivement c'est un investissement intéressant parce qu'il y a un retour sur investissement assez rapidement. Et je vous l'ai déjà dit.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci Monsieur le Président. Je suis désolée d'insister mais je n'ai vraiment pas eu de réponses à ma question. Quelle fourchette est envisagée par le Conseil administratif ? C'est important qu'on le sache aussi en votant un projet qui parle d'un changement de prix. Est-ce qu'on est de l'ordre de Fr. 10.00 ou est-ce qu'on est de l'ordre de Fr. 100.00 ? Merci beaucoup.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. En toute transparence, on n'en est pas encore à ce stade-là de définition. On n'a pas encore la grille d'adaptation. C'est une discussion que j'ai demandé au service d'entreprendre sur la mise à jour du règlement de parking.

Donc je n'ai pas encore de chiffres à vous donner en toute transparence. Ça fera l'objet de discussions qu'on aura au sein de l'administration communale. Et je vous rappelle que le règlement des parkings, c'est de la prérogative du Conseil administratif.

M. FONTAINE (MCG) : Merci Monsieur le Président. Donc moi j'attends toujours aussi une réponse concernant le parking du Comte-Géraud vers le stade. Parce que normalement il est censé disparaître bientôt. Donc il y a aussi des parkings qui devraient voir aussi un entretien sur le bitume, sur les lignes, sur les arbres quand ça souffle que ça casse énormément de voitures.

Donc il y aurait tout ça peut-être avant de changer le matériel, peut-être de les entretenir. Peut-être ça serait déjà bien. Je vous remercie.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Ma collègue me souffle que le changement des barrières n'a rien à voir avec le prix. On est sur des infrastructures de gestion pour les parkings.

En ce qui concerne le parking de Comte-Géraud, j'aimerais bien que ce parking... qu'on arrête avec ce parking dans le cadre d'un nouveau projet. Mais ce n'est pas pour tout de suite. Il va avoir encore quelques années entre 5 et 10 ans avant qu'on arrête avec ce parking-là.

Et le système d'horodateurs, c'est écrit dans les documents que vous avez reçus, permet de les déplacer. Vous savez qu'on va aussi entreprendre un certain nombre de travaux le long de l'avenue des Grandes-Communes avec l'arrivée de la voie verte.

Donc le système qui est utilisé, ce sont des systèmes qui sont autonomes avec des panneaux solaires, et qui permettent bien sûr de les réutiliser le cas échéant.

En ce qui concerne la surface du parking de Comte-Géraud, effectivement où s'est un peu bosselé avec les racines, et bien là effectivement on va regarder ce qu'on peut faire comme réparations. Voilà.

M. RICCIO (LC) : Merci Monsieur le Président. Oui juste par rapport à ces frais, donc on mentionne les frais de Fr. 75'000.00, mais bon ce sont des frais du vieux matériel. Si on change le matériel avec de nouveau des barrières, ces frais vont diminuer.

Maintenant ce qu'il faut savoir aussi, alors moi ceux que j'ai vus, c'est à peu près 20 %. Le manque à gagner en changeant des barrières contre des horodateurs, c'est de 20 % suite aux fraudes, aux gens qui ne paient pas, aux amendes des gens qui font exprès d'avoir des amendes pour ne pas avoir rechargé.

Et aussi les parkings sont moins gérés au niveau de la disponibilité. Et est-ce qu'on a bien tenu compte de ça ?

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur le conseiller municipal. La parole est-elle encore demandée dans la salle ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons donc passer à la procédure de vote concernant le renvoi en commission demandé par le groupe Socialiste concernant cette délibération. Celles et ceux qui acceptent le renvoi en commission, appuieront sur le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Le vote est lancé.

Par 16 voix pour, 4 abstentions et 10 voix contre, vous avez accepté le retour en commission de cet objet. J'imagine Monsieur CATTANI, vous ne l'avez pas formulé, mais dans la même commission d'où il vient. Très bien.

Le projet de délibération 2475 est renvoyé en commission par 16 oui, 10 non et 4 abstentions (30 votants).

9) Réponse du Conseil administratif à la motion 422 du 26 novembre 2024 « Création d'un lieu d'accueil pour les enfants de 4 à 8 ans le mercredi »

Le Président (S) : Le Conseil administratif souhaite-t-il présenter sa réponse ? Cela ne semble pas être le cas... ah bien si Madame YUNUS EBENER vous avez la parole.

Mme YUNUS EBENER : Merci Monsieur le Président. Donc voilà c'est une réponse à une motion du Conseil municipal, en effet d'avoir un lieu d'accueil pour les enfants de cette tranche d'âge. Il y a en effet peu d'espaces qui sont proposés.

Et c'est pour ça qu'on va faire ce test qui va commencer comme c'est bien noté dans cette réponse, qui va commencer en février jusqu'à la fin de l'année scolaire. Et voir est-ce que ça a du succès ? Est-ce qu'il y a une demande ?

Et je suis assez optimiste sur le sujet. Je pense que ça va, à mon avis, il y a certainement une demande. Et je vous remercie d'avoir déposé cette motion et d'avoir eu une pensée pour les parents qui ont des enfants de cet âge-là et pour qui ça peut être compliqué de trouver une occupation, un lieu où ils peuvent les déposer.

Et comme on sait dans la majorité des cas, ce sont les crèches qui prennent en charge. Mais après s'il n'y a pas de places dans les crèches, garderies, ou autres, bien évidemment il y a l'école, mais en deuxième position c'est souvent les grands-parents qui sont au front.

Et pour les familles où il n'y a pas, ils n'ont pas forcément les grands-parents ou la famille qui est proche et qui vit dans le canton, et bien ça peut être extrêmement compliqué. Merci.

Mme MJAKI (S) : Merci Monsieur le Président. Notre groupe se réjouit de voir qu'enfin après 14 mois d'attente, notre motion voit le jour. Et elle représente une avancée importante et nécessaire.

Nous tenons à remercier les membres du Conseil administratif, notamment Madame YUNUS EBENER en tant que responsable du dicastère social, ainsi que Monsieur SAVARY et son équipe pour son engagement et leur implication dans la mise en place de la motion concernée.

La réalisation de notre motion démontre clairement que lorsque les efforts sont unis, la Ville d'Onex peut aller plus loin et de proposer des solutions concrètes à sa population. Les familles onésiennes seront, sans aucun doute, satisfaites d'apprendre que nous offrons désormais pour la première fois sur notre commune, une prise en charge pour les jeunes de 4 à 8 ans, les mercredis afin de répondre de manière plus efficace à leurs besoins.

Toutefois, il est important de souligner que le groupe Socialiste restera attentif à la suite de ce projet. Notre objectif est de veiller à ce qu'il s'inscrive dans la durée et qu'il ne s'arrête pas uniquement à la phase test mais qu'il devienne une solution pleinement intégrée au bénéfice des familles onésiennes. Merci Monsieur le Président.

Mme VESELI (Ve) : Merci Monsieur le Président. Nous les Verts on est aussi très contents de cette phase pilote. On est contents de cette mise en place en fait qui constitue une réponse proportionnée et efficace et financièrement responsable et qui répond à un besoin de la population.

On espère vraiment que ça sera pérennisé par la suite. Et on remercie le Conseil administratif pour ce projet. Voilà.

M. ZBINDEN (MCG) : Merci Monsieur le Président. J'aimerais savoir quels sont les critères d'acceptation pour ces élèves ? Si ça dépend de si les parents doivent travailler pour mettre les élèves ou s'ils peuvent les mettre sans autre ces enfants ?

Parce que le cas qui se pose en ce moment, c'est que comme certains parents les posent le matin à l'école et puis les récupèrent le soir, les enfants font donc l'école, les cuisines scolaires, l'école, les classes gardiennes. Et les parents les retrouvent au Gros-Chêne.

Ils posent leurs enfants, ils s'en débarrassent en quelque sorte. Alors est-ce qu'il y aura quelque chose pour... moi si c'est pour les travailleurs, je suis d'accord. Mais si c'est pour les assistés qu'on retrouve au Gros-Chêne, qu'on voit le matin déposer les enfants, la journée au Gros-Chêne et puis le soir récupèrent leurs enfants. C'est un peu ça ma question.

Parce qu'il y a quand même un coût pour ça. Parce que quand on vit dans la cité, on voit ce qu'il se passe. Suivi ou pas suivi. Les parents qui travaillent, l'obligation d'avoir des enfants placés. Ok. Mais pour les glandos, je pèse mes mots, mais pour les glandos, je ne vois pas l'intérêt de faire ça. Alors s'il y a un critère d'acceptation qui dépend de l'activité des parents, je suis d'accord.

Mme YUNUS EBENER : Merci Monsieur le Président. Je ne reviendrais pas sur le jugement des familles et le vocabulaire utilisé. Oui alors on peut regarder bien sûr que c'est un peu comme les critères de la crèche.

Les crèches quand les parents font une inscription, on regarde si les parents travaillent ou pas. Et puis là, c'est aussi dans le même ordre. Merci.

M. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. Je dirais qu'effectivement les propos qui sont utilisés pour qualifier certains parents, ça on vous les laisse. Mais je dirais que même dans ces situations-là, une attention scolaire, une attention parascolaire, une attention périscolaire et toute l'attention qui peut être apportée à ces enfants, ne peut être que bénéfique.

Donc je pense que ça ne justifierait que davantage le fait d'avoir des structures comme celles-là. Je vous remercie.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur le conseiller municipal. La parole est-elle encore demandée sur cette réponse ? Cela ne semble pas être le cas, nous remercions donc le Conseil administratif pour sa réponse à la motion, nous en prenons acte.

«MOTION

Vu

- *L'absence d'infrastructures adaptées pour l'accueil des enfants de 4 à 8 ans à Onex, notamment le mercredi, jour où ces enfants ne sont pas à l'école.*
- *Les besoins croissants des parents travaillant à temps plein, qui rencontrent des difficultés pour trouver une solution d'accueil fiable et de qualité pour leurs jeunes enfants.*
- *L'insuffisance actuelle des lieux d'activités pour les enfants de cette tranche d'âge, limitant leur accès à des loisirs éducatifs et récréatifs.*
- *L'importance d'offrir un cadre sécurisant, bienveillant et stimulant pour le développement personnel et social des enfants.*
- *La nécessité de renforcer le lien social et communautaire à travers des activités partagées, favorisant l'intégration des familles au sein de la commune.*

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition des Socialistes

LE CONSEIL MUNICIPAL**d e m a n d e**

par 23 oui, 1 non et 2 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- *De mettre en place un lieu d'accueil gratuit spécifiquement dédié aux enfants de 4 à 8 ans chaque mercredi ;*
- *D'organiser des activités ludiques et éducatives animées par des professionnels qualifiés, favorisant le développement personnel, la créativité et les interactions sociales des enfants, tout en respectant leur rythme et leurs besoins individuels ;*
- *D'informer les parents sur les modalités d'inscription, les horaires, et le programme d'activités proposé, afin de faciliter l'accès à ce service ;*
- *De collaborer étroitement avec les structures existantes, telles que la Maison onésienne et d'autres institutions locales, pour créer des synergies et enrichir l'offre d'accueil pour les jeunes enfants ;*
- *D'assurer un suivi régulier de ce service, en recueillant les retours des familles et des enfants, afin d'adapter les activités proposées et de garantir une amélioration continue de l'accueil.*

* * *

RÉPONSE :

Le Conseil administratif de la Ville d'Onex réaffirme sa volonté de développer des lieux d'accueil dédiés à la petite enfance, afin de permettre aux parents de concilier vie

professionnelle et vie familiale. L'absence d'école le mercredi matin pour les enfants de 4 à 8 ans entraîne de multiples répercussions — financières, organisationnelles, sociales et pédagogiques — qui tendent à accentuer certaines inégalités, notamment en matière de genre, de revenu et d'apprentissage dès le plus jeune âge.

Face à ce constat, il s'agit de mieux appréhender les besoins des parents, sur le plan qualitatif et quantitatif, ce afin de proposer un dispositif d'accueil pragmatique et efficient, répondant aux besoins réels des familles tout en optimisant l'utilisation des ressources communales.

À cette fin, l'extension d'une offre existante apparaît comme la solution la plus pertinente. Elle permettrait d'ajuster plus facilement l'offre au gré des besoins, d'en limiter les coûts tout en offrant aux familles une continuité dans les modes de gardes. En privilégiant l'extension plutôt que la création ex nihilo, la Ville d'Onex fait le choix de la responsabilité et du pragmatisme : une solution réaliste sur le plan financier, efficace sur le plan opérationnel et immédiatement compréhensible pour les usagers.

Cette orientation traduit une volonté politique claire : répondre rapidement à un besoin prioritaire tout en assurant une gestion rigoureuse des deniers publics.

Les défis posés par l'accueil des 4 à 8 ans

À Genève, les enfants du cycle élémentaire (4 à 8 ans, soit 1P à 4P) n'ont pas école le mercredi matin, horaire durant lequel seuls les élèves du cycle moyen (5P à 8P, 8 à 12 ans) sont en classe. Cette organisation se distingue de la majorité des cantons où les grilles horaires de l'école primaire incluent généralement le mercredi matin¹.

L'absence d'école pour cette tranche d'âge entraîne une série de contraintes qui peuvent peser sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale². Les parents doivent en effet trouver une solution de garde pour cette demi-journée, ce qui implique souvent des coûts supplémentaires (structures extrascolaires, baby-sitting,...) ou simplement compter sur leurs proches.

Faute d'option, certains parents n'ont d'autres choix que de s'adapter : réduction du temps de travail, télétravail dans des conditions peu amènes, aménagement des horaires ou absences répétées³. Ce poids pèse d'autant plus sur les mères et contribue à accentuer les inégalités de genre dans le monde du travail et dans la répartition des tâches familiales. En outre, certains groupes dits « à risque » à l'instar des familles monoparentales (90 % sont des mères seules) sont particulièrement impactés (OFAS ; OCAS 2024-2025).

Par ailleurs, toutes les familles ne disposent pas des mêmes ressources financières pour assumer des frais de garde. Les ménages les plus aisés peuvent plus facilement recourir à des solutions privées, tandis que les familles aux revenus modestes subissent davantage d'effets économiques et organisationnels.

De plus, tous les enfants n'ont pas les mêmes conditions d'encadrement hors de l'école. Les familles disposant de ressources éducatives et culturelles peuvent proposer des activités stimulantes (lecture, sorties, ateliers) qui compensent, du moins partiellement, l'absence d'école. À l'inverse, les enfants issus de milieux moins favorisés risquent de passer ce temps

¹ « L'éducation en Suisse – Rapport 2023 » (CSRE / SKBF) : <https://www.skbf-csre.ch/fr/rapport-sur-leducation/rapport-education/>

² Département de l'instruction publique, de la culture et du sport Note d'information du SRED n° 49 - Décembre 2011 <http://www.ge.ch/recherche-education/doc/publications/notesinfo/notes-sred-49.pdf>

³ Rapport de la Commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport – P1753-A / PL10744-A "Les parents disent non à l'école le mercredi matin" (Genève, 2011)

dans des environnements moins propices aux apprentissages, au risque d'accentuer les écarts scolaires au fil des années. La réduction du temps scolaire limite les occasions de consolider les acquis, en particulier pour les élèves en difficulté, et réduit les possibilités de différenciation pédagogique et de soutien individualisé.

Analyse du besoin

Dispositifs d'accueil le mercredi matin pour les 4-8 ans dans le canton de Genève.

À titre de benchmark, l'analyse des dispositifs mis en place le mercredi matin par d'autres communes aide à identifier les bonnes pratiques et à déterminer celles qui pourraient être transposées en Ville d'Onex. A relever que le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) ne propose pas d'accueil le mercredi matin.

Toutefois, certaines communes ou associations mettent en place des solutions alternatives, telles que des centres aérés, des accueils extrascolaires ou encore des activités sportives et culturelles.

Le panorama des services ouverts le mercredi matin pour les 4-8 ans (annexe) fait apparaître une offre très disparate, tant publique que privée. Hormis quelques services privés, notamment à Carouge, l'essentiel de l'offre est assuré, dans les communes suburbaines, par l'action de la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe) : les Maisons de quartier des Villes de Vernier, Lancy, Genève, Carouge et Plan-les-Ouates proposent des activités durant la période scolaire et notamment le mercredi matin pour les enfants de 4 à 8 ans avec horaire continu de 8h à 18h en offrant la possibilité se restaurer à midi.

Offre d'accueil pour les enfants de 4 à 8 ans en Ville d'Onex

En Ville d'Onex, aucune prestation régulière n'est actuellement proposée aux enfants de ces cohortes le mercredi matin.

L'offre accessible aux 4-5 ans à Onex reste plus limitée que celle proposée dès l'âge de 6 ans, en particulier lorsqu'il s'agit d'accueil libre en dehors des temps scolaires. En outre, la plupart des structures actives après l'école ou pendant les vacances exigent par ailleurs une inscription préalable.

Enfin, pour les 4-5 ans non scolarisés, la prise en charge relève des crèches et garderies de la petite enfance (0-4/5 ans). Dès l'entrée en 1P, les enfants peuvent bénéficier de l'offre parascolaire du GIAP ainsi que des espaces de jeux ouverts aux 4-12 ans, tels que la Villa Yo-Yo.

Certaines structures subventionnées par la Ville, comme le Jardin Robinson (FASe), ouvrent le mercredi de 9h à 18h et accueillent les enfants de 6 à 12 ans. Toutefois, en raison de l'exiguïté des lieux et d'une fréquentation record ces dernières années, ni l'abaissement de l'âge d'admission à 4 ans, ni l'ouverture anticipée dès 8h ne sont à ce stade envisagés.

De son côté, la Villa Yo-Yo propose un encadrement gratuit et sans inscription destiné aux enfants de 4 à 12 ans. Néanmoins, cette prestation n'est pas disponible le mercredi matin.

Analyse des besoins

L'évaluation du besoin d'accueil et d'accompagnement extrascolaire sur le territoire d'Onex repose aujourd'hui sur des données partielles, issues des statistiques communales, des

observations des partenaires de terrain et des échanges avec les acteurs éducatifs. Si ces éléments permettent de dégager des tendances claires, ils ne constituent pas encore une vision consolidée du besoin réel des familles. Idéalement, un dispositif plus structuré permettrait de quantifier la demande (nombre de places souhaitées, répartition par âge, périodes critiques) et de qualifier les attentes (types d'activités, encadrement, ancrage de proximité).

En l'état, les données disponibles indiquent néanmoins des éléments significatifs. Selon les données de l'Office cantonal de la population et des migrations, 654 enfants âgés entre 4 et 8 ans résident sur le territoire onésiens et plus de 775 enfants de 4 à 8 ans (1P à 4P) sont actuellement scolarisés dans les 7 établissements scolaires de la Ville d'Onex pour l'année scolaire 2025-2026.⁴ Ces volumes stables en apparence masquent toutefois une hausse des besoins d'encadrement liée à la diversification des situations familiales, à la réduction du réseau informel de garde et à l'augmentation de la charge des structures existantes.

Les retours des partenaires locaux confirment ces constats. Le GIAP et l'Association des cuisines scolaires signalent régulièrement une saturation des capacités à midi. Le Jardin Robinson et la Villa Yo-Yo observent une fréquentation croissante, avec une demande d'accueil plus régulière et plus encadrée que par le passé. Les professionnels notent aussi une évolution qualitative des besoins : certains enfants requièrent un accompagnement individualisé, un cadre stable et des repères éducatifs constants. Ces éléments traduisent une tension entre la disponibilité des places et la recherche d'un accueil de proximité à forte valeur éducative.

Enfin, la répartition territoriale des ressources joue un rôle déterminant. Les écoles et lieux de vie des familles étant concentrés dans certains quartiers, les solutions d'accueil doivent pouvoir s'y articuler. Dans cette optique, le site de la Villa Yo-Yo, déjà intégré dans le paysage socio-éducatif communal, offre un potentiel d'extension pertinent.

En somme, même en l'absence d'une étude formelle, l'analyse croisée des données démographiques, des observations des partenaires et des signaux opérationnels converge : la capacité actuelle d'accueil extrascolaire atteint ses limites.

Extension de l'offre comme solution privilégiée

L'accueil cantonal des enfants de 4 à 8 ans repose sur un cadre légal général (LAJC)⁵. À défaut de prévoir un ratio d'encadrement au sens strict, la législation prévoit une série de prescriptions pratiques et recommandations. C'est ainsi que les structures doivent garantir la sécurité, un encadrement qualifié, une hygiène et des activités adaptées, une inclusion et une bonne communication avec les familles, tout en respectant la législation et les normes administratives.

Compte tenu des contraintes formelles, deux scénarios sont envisageables pour développer l'accueil du mercredi matin en Ville d'Onex : l'extension d'un centre existant ou la création d'une nouvelle structure. Pour ce faire, une matrice des risques et opportunités (annexe 2) nous conscientise que :

- *L'extension des horaires d'un centre existant présente plusieurs avantages : mise en œuvre rapide, coûts limités grâce à la mutualisation des ressources et à l'utilisation d'infrastructures déjà disponibles, mobilisation immédiate d'équipes en*

⁴ [775 - 654 = 121] La différence entre le nombre d'enfants scolaires et résident à Onex s'explique notamment par des enfants domiciliés hors commune mais scolarisés à Onex, par la présence de classes intégrées (CLi)

⁵ Loi sur l'accueil à journée continue (LAJC) [12304] <https://ge.ch/grandconseil/data/odj/020110/L12304.pdf>

place. Elle bénéficie de la confiance des familles et offre une certaine souplesse d'adaptation. Ses limites tiennent à la capacité restreinte des locaux et au risque de surcharge.

- *La création d'un nouveau centre ex nihilo permettrait de concevoir une structure sur mesure, dotée d'une capacité d'accueil accrue et d'une identité propre. En revanche, elle implique des investissements importants, des délais de réalisation significatifs et un risque financier élevé si la demande ne s'avère pas suffisante. Ce scénario ne se justifie que dans l'hypothèse d'une forte croissance démographique ou d'une saturation durable des listes d'attente.*

Compte tenu des moyens limités de la Ville d'Onex et de la nécessité d'apporter une réponse rapide aux besoins d'accueil, il apparaît préférable de privilégier l'extension d'un dispositif existant. Cette option limite les coûts fixes, réduit les délais de mise en œuvre et offre une flexibilité au gré de l'évolution de la demande.

De fait, la Villa Yo-Yo apparaît comme la structure la mieux positionnée pour répondre efficacement aux besoins identifiés. Cette structure, déjà subventionnée par la Ville d'Onex, bénéficie d'une expérience éprouvée dans l'accueil et l'accompagnement des enfants, ce qui garantit une continuité éducative et un encadrement conforme aux normes de sécurité et de qualité.

Renforcer un dispositif existant comme la Villa Yo-Yo présente également un intérêt financier et organisationnel clair. L'extension de son offre implique un coût supplémentaire estimé à Fr. 20'000.00 pour 2026, en sus de la subvention ordinaire, limitant ainsi les investissements en infrastructures et en personnel qu'impliquerait la création d'un nouveau centre.

De plus, les infrastructures et les équipes éducatives étant déjà en place, la Ville peut garantir une mise en œuvre rapide et efficace, tout en maintenant la qualité des prestations.

Enfin, la flexibilité du dispositif offre la possibilité d'adapter progressivement l'accueil aux besoins, d'intégrer les nouvelles tranches d'âge et d'ajuster les horaires en fonction de la demande, ce qui optimise l'usage des ressources communales tout en répondant aux besoins identifiés des familles.

Besoins identifiés

Les deux principaux acteurs du dispositif d'accueil des enfants âgés de 0 à 4 ans, à savoir le Jardin Robinson et la Villa YoYo, ont signalé l'existence d'un besoin d'accueil supplémentaire le mercredi matin. Leurs premières estimations basées sur le refus de nouvelles inscriptions font état de 40 à 60 enfants susceptibles d'être pris en charge par la nouvelle structure. D'autres parties prenantes, notamment les associations de parents d'élèves, confirment également ce besoin, bien que sans données chiffrées précises à ce stade.

A cet effet, il apparaît opportun d'engager une communication ciblée via les canaux d'information habituels, et en particulier auprès des huit établissements scolaires du territoire communal, afin de consolider et d'affiner l'évaluation de la demande.

Mise en œuvre d'une phase pilote

*Il est proposé de mettre en place une **phase pilote** à compter de la fin des vacances scolaires de février et jusqu'à la fin du mois de juin, pour une durée totale de quatre mois. Le coût prévisionnel de cette période expérimentale est estimé à Fr. 6'000.00.*

La salle du Coin-des-Bois, identifiée pour accueillir ce dispositif, est libre et disponible durant toute la période considérée, ce qui permet une mise en œuvre opérationnelle immédiate sans nécessiter d'adaptation logistique significative.

Cette démarche, fondée sur un principe de proportionnalité et d'efficience, vise à :

- *désengorger les structures existantes le mercredi matin, actuellement en situation de saturation ;*
- *évaluer de manière précise la fréquentation et les besoins effectifs des familles, en vue d'une éventuelle pérennisation du dispositif.*

Conclusion

La mise en place d'une phase pilote d'accueil des enfants le mercredi matin constitue une réponse ciblée et proportionnée aux besoins identifiés sur le territoire communal. La disponibilité de la salle du Coin-des-Bois durant toute la période considérée facilite la mise en œuvre rapide et efficace de ce dispositif, sans nécessiter d'adaptation logistique majeure.

Au-delà de son caractère opérationnel, cette démarche s'inscrit pleinement dans les orientations stratégiques du Conseil administratif pour la législature 2025–2029, lesquelles prévoient explicitement le développement et l'adaptation des modes de garde afin de répondre aux évolutions démographiques, sociales et familiales de la commune.

La phase pilote permettra ainsi non seulement de désengorger les structures existantes, mais également de documenter de manière précise la demande en vue d'une éventuelle pérennisation, en cohérence avec les objectifs du programme de législature.

Le Conseil administratif

Onex, le 10 décembre 2025 »

10) Places des Deux-Eglises [projet de motion 442]

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, nous allons voter l'entrée en matière. Y a-t-il des remarques préalables à l'entrée en matière sur ce projet de motion ? Cela ne semble pas être le cas, j'ouvre donc la procédure de vote sur l'entrée en matière concernant ce projet de motion. Celles et ceux qui l'acceptent, appuieront sur le +. Celles et ceux qui refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Le vote est lancé. On vote donc sur l'entrée en matière du texte.

Par 28 voix pour, vous avez accepté l'entrée en matière sur ce projet de motion. Je laisse la parole à son auteur pour nous la présenter. Monsieur STUTZ, vous avez la parole.

M. STUTZ (LC) : Merci Monsieur le Président. Cette motion a pour but de demander au Conseil administratif de présenter à l'ensemble du Conseil municipal une synthèse de toutes les études réalisées jusqu'à ce jour dans le cadre de ce projet pour mieux comprendre les enjeux de cet aménagement.

Mais elle demande également, si nécessaire, une actualisation des études à la situation actuelle ainsi qu'une proposition de mise à l'essai de la fermeture au trafic de la place des Deux-Églises, ce qui permettra d'évaluer l'impact réel de cet aménagement sur la circulation. Merci.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. En fait je suis un petit peu étonné par cette motion parce que le Conseil administratif nous a déjà dit à maintes reprises, arrêtez les motions parce que ça surcharge l'administration, ce qui est vrai dans de certaines mesures.

Il nous a aussi demandé de faire attention aux types de motion. Moi j'ai envie de dire, charité bien ordonnée commence par son propre groupe. Donc déjà ça.

Ensuite concernant la synthèse demandée, en fait les synthèses ont été faites. Elles sont sur le CMNet. Donc à la limite vous pourriez aussi aller les regarder. Donc il y a déjà eu des études, il y a déjà eu beaucoup de choses.

Et je trouve que c'est un peu dommage et assez honteux de remettre en question ce qui a été voté, ce qui a été décidé lors de la précédente législature. Alors pour information, j'étais dans le groupe des jurys concernant la place des Deux-Églises, c'est vrai que chacun d'entre nous en fait, venait avec sa propre vision donc soit de maintenir l'espace, le côté symbolique des deux églises, soit on transformait ça en lieu de rencontre.

Pour ma part, je me rappelais quand j'étais adolescente et puis que je flânais dans les environs, donc c'était garder un endroit de flânerie. Et pour moi je veux dire, c'est vraiment quelque chose qui est positif, de fermer cette place, ça serait un plus pour la commune, pour nous tous.

Ensuite quand on regarde actuellement l'état de la place des Deux-Églises, et je la prends régulièrement quand je viens au Conseil municipal, mais c'est un capharnaüm automobile. On ne sait pas où tourner, où aller tout droit, enfin à vélo c'est juste incompréhensible. Pour les piétons, ça ne doit pas être plus agréable.

Et donc là en fait, vous redemandez le statu quo, qu'on garde ça comme ça ad aeternam parce que finalement ça a l'air de vous plaire. Je veux dire donc je ne comprends pas le but de la motion en fait mis à part retarder et défaire ce qui a été fait. Voilà, je vous remercie.

M. ROSIER (PLR) : Merci Monsieur le Président. Alors je pense que le groupe des Verts, nous aussi on trouve que ça serait opportun de confier ce dossier plutôt à une commission peut-être pour les personnes qui n'étaient pas au courant de qu'est-ce qui s'est fait. Et donc on propose de l'adresser en commission.

Le Président (S) : Vous proposez un renvoi en commission de la motion. Merci beaucoup Monsieur le conseiller municipal. Une demande de renvoi en commission ayant été formulée, je demande donc à chaque groupe de se positionner. Et je donne la parole à Monsieur CATTANI.

M. CATTANI (S) : Merci Monsieur le Président. Le groupe Socialistes ne s'est pas concerté sur un renvoi en commission. Ça m'étonne parce qu'en fait je pense

qu'on peut l'accepter telle quelle. C'est une motion, on demande de retrouver les arguments avec une petite synthèse, évidemment on ne va pas reprendre toutes les études en détail. Je n'espère pas.

Mais je pense que c'est important qu'on ait l'état, l'historique. Madame GIROUD, on n'a pas tous le même historique. C'est simple. On peut aller le chercher et se le construire soi-même. Mais si on veut être au même niveau, je pense qu'on peut voter cette motion ce soir avec peut-être quelques adaptations si vous voulez.

Mais alors ne renvoyons pas en commission pour refaire le débat. Déjà ce soir, Madame GIROUD a commencé un débat déjà sur le fond. Et je ne pense pas que ce soit nécessaire. Voilà donc on est plutôt contre le renvoi en commission.

M. STUTZ (LC) : Merci Monsieur le Président. Cette motion n'a aucunement le but de remettre en question le projet proposé de la fermeture de la place des Deux-Églises, mais plutôt comme vocation d'effectivement apporter des éléments de réponses sur les éventuels comptages et autres qui ont été faits à l'époque et puis de rafraîchir la mémoire ou éventuellement informer les conseillers municipaux qui n'étaient pas présents à l'époque lors de ce projet. Merci Monsieur le Président. Non pas de renvoi en commission pour le groupe du Centre.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Notre groupe va accepter le renvoi en commission. Il y avait, il me semble, ça fait longtemps qu'on parle de ça, mais il y avait un plan de circulation qu'on aurait bien voulu voir.

Et aussi il y avait la problématique d'avoir un sol qui serait quand même assez dur. Parce que si c'est pour faire une place avec des arbres, et puis qu'on ne peut rien mettre dessus, c'est quand même une place centrale d'Onex. Je pense que ça serait intéressant d'avoir aussi des sols assez durs pour pouvoir mettre des carrousels, si on a envie de mettre des carrousels sur cette place.

Et que ça fasse quelque chose d'un peu vivant vu qu'il y a des projets tout autour qui vont se faire. Alors je pense que le renvoi en commission, pour nous, il est indispensable pour qu'on puisse vraiment comprendre déjà le plan de circulation qui a été établi parce qu'on voit la circulation à l'heure actuelle, c'est complètement bloqué déjà quand c'est ouvert, mais alors quand ça sera bloqué je me demande comment ça va se passer.

Et je pense que, et bien nous on va soutenir ce renvoi en commission. Merci.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) Merci Monsieur le Président. Par rapport à toutes les questions qu'a évoquées Monsieur AMBORD, et évidemment elles sont à discuter, mais elles le seront dans le cadre d'un crédit de réalisation quand ça sera le moment de le voter.

Et si, j'ai l'impression que dans la motion, on parle du bien-fondé du projet, et je partage vraiment l'avis de Madame GIROUD. On a travaillé dessus, il y a eu des consultations avec le public. Le Conseil administratif a porté ce projet. Il y a eu un concours.

Moi j'ai l'impression que c'est remettre en question des années de travail. Et on parle vraiment en termes d'années. Je pense qu'on doit avancer aujourd'hui. Le Conseil administratif reviendra quand il y aura du concret. Mais aujourd'hui, on ne peut pas balayer cinq ans de travail du Conseil administratif, des services et de nous tous ensemble.

Donc vraiment moi je ne suis pas du tout pour le renvoi en commission. Et je suis d'ailleurs pour le refus de cette motion. Et je m'en excuse. Si vous avez des questions par rapport au projet, vous avez une conseillère administrative qui siégeait les cinq dernières années qui peut y répondre. Nous, on est là pour y répondre.

Mais je pense que faire perdre du temps, comme le disait Madame GIROUD, à l'administration pour répondre à tout ça alors que tous les documents sont en effet sur CMNet, je trouve que c'est contre-productif. Et à nouveau, je suis vraiment à disposition pour en parler. Merci.

Le Président (S) : Merci beaucoup Madame BEAUSOLEIL. L'ensemble des groupes s'étant exprimé concernant le renvoi en commission, je vais donc le soumettre au vote. Celles et ceux qui acceptent le renvoi en commission de cette motion, voteront pour. Celles et ceux qui le refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le O. Le vote est lancé.

Par 11 voix pour, 0 abstention et 18 voix contre, vous avez refusé le renvoi en commission de cet objet.

Le renvoi en commission est refusé par 18 non et 11 oui (29 votants).

Le Président (S) : Nous reprenons donc ici le débat général sur ce texte. Et je laisse la parole à qui la demande. Monsieur CATTANI, vous avez la parole.

M. CATTANI (S) : Merci Monsieur le Président. Donc je pense que c'est important et à voir les discussions qu'on a maintenant de mettre tout le monde au même niveau. Comme j'ai dit, il ne faut pas que ça soit au Conseil administratif de juger, mais il ne faut pas une synthèse exhaustive avec toutes les études et tout ça, mais de savoir le bien-fondé de chaque décision.

On a vu quand on a eu la présentation des résultats du concours. On a beaucoup discuté du pourquoi, mais on n'a pratiquement pas discuté des habitants et pas du comment. Donc il faut qu'on soit à niveau là-dessus pour qu'on puisse défendre ce projet qui, pour moi aussi, est un beau projet.

Et c'est pour ça que je propose de garder cette motion, et par contre si vous êtes d'accord, de bouger un tout petit peu les deux dernières invites, l'invite 3 et 4. A mon avis, il faut les modifier sans modifier le sens, mais pour qu'on soit clair sur ce qu'on demande au Conseil administratif.

Parce que ce qu'on veut, c'est connaître les motivations. Qu'est-ce qu'on attend comme impact ? Ensuite faire une période d'essai, et puis vérifier si ces impacts ont vraiment eu lieu.

Donc ma proposition c'est de citer clairement les différents axes sur lesquels on veut que ce soit clarifié par la synthèse et ensuite par les mesures, ces impacts. Alors ce que je propose et que je passe à mon collègue pour qu'il l'amène un peu plus loin.

C'est l'invite 3 de la supprimer, l'invite 4 de la supprimer. De les remplacer par les suivantes : "Cette synthèse des études devra être actualisée si nécessaire à la situation

actuelle de la charge du trafic routier, en indiquant spécifiquement les impacts attendus du réaménagement de la place des Deux-Églises sur le trafic de transit dans la cité nouvelle, la fluidité du trafic dans la cité nouvelle, l'accès aux commerces, la qualité de vie des habitants concernant le déplacement, les bruits, la pollution, et la mobilité douce et la fréquence commerciale des transports en commun.

Invite 4 : Avant d'entreprendre tout travail de réaménagement de la place des Deux-Églises, de prévoir une période avec des mesures à l'essai pour vérifier les impacts estimés. "

Donc vous avez bien compris que j'ai rajouté la mobilité douce, les fréquences commerciales des transports en commun qui manquaient dans la motion et qui pour nous sont des axes importants si on veut défendre et mesurer les impacts que l'on veut avec ce projet. Merci.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur CATTANI. Nous avons pris en compte votre amendement et il sera mis aux voix ultérieurement. Monsieur ROSIER, vous avez la parole.

M. ROSIER (PLR) : Merci Monsieur le Président. Donc par conséquent, nous on était pour un renvoi en commission afin de ne pas encombrer l'administration communale, et du coup le groupe PLR votera contre.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur ROSIER. La parole est-elle encore demandée ? Cela ne semble pas être le cas, nous allons donc passer à la procédure de vote. Dans un premier temps sur l'amendement déposé par le groupe Socialiste. Je demande à Madame GIROUD de faire lecture de cet amendement. [Lecture].

Merci beaucoup Madame GIROUD. Je vais donc ouvrir la procédure de vote concernant l'amendement. Celles et ceux qui l'acceptent, appuieront sur le +. Celles et ceux qui refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le O. Le vote sur l'amendement est lancé.

Par 14 voix pour, 2 abstentions et 13 voix contre, cet amendement est adopté.

L'amendement est accepté par 14 oui, 13 non et 2 abstentions (30 votants).

Le Président (S) : Nous pouvons donc poursuivre la phase de vote de la motion telle qu'elle vient d'être amendée. Je laisse à Madame GIROUD le soin de faire lecture des invites. [Lecture]. Merci beaucoup Madame GIROUD. Je vais donc mettre aux voix le projet de motion tel qu'amendé. Celles et ceux qui l'acceptent, appuieront sur le +. Celles et ceux qui refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le O. Le vote est lancé.

Par 18 voix pour, 0 abstention et 11 voix contre, vous avez accepté ce projet de motion.

Le projet de motion 442A est accepté par 18 oui et 11 non (30 votants).

Motion 442A dont la teneur est la suivante :

«Vu le MEP visant à transformer le carrefour des Deux-Églises en un lieu de détente, et à y supprimer tout trafic motorisé à l'exception de celles réservées à la mobilité douce

Vu que ce projet entraîne la suppression des places de stationnements

Vu les nombreuses questions soulevées concernant les effets sur la circulation qu'un tel aménagement pourrait engendrer lors de la présentation de la solution retenue

Vu l'importance du trafic de transit actuel au travers de la Cité Nouvelle

Vu que, lors de cette présentation, le Conseil administratif n'a pas été en mesure de démontrer que la fermeture de la place des Deux-Églises réduirait effectivement le trafic de transit à travers la Cité Nouvelle

Vu les nombreuses études déjà réalisées au cours de ces quinze dernières années

Vu que les conclusions et recommandations de ces études demeurent inconnues d'une grande partie des conseillères et conseillers municipaux actuellement en fonction

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Groupe Le Centre

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e :

par 18 oui et 11 non

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *De réaliser un inventaire de l'ensemble des études de circulation effectuées au cours des vingt dernières années dans le périmètre de la Cité Nouvelle, depuis la route du Pont-Butin jusqu'au chemin de l'Auberge ainsi que sur l'ensemble de la commune ;*
2. *De présenter au Conseil municipal une synthèse de ces études ;*
3. *Cette synthèse des études devra être actualisée, si nécessaire, à la situation actuelle de la charge du trafic routier, en indiquant spécifiquement les impacts attendus du réaménagement de la Place des Deux-Églises sur :*
 - *le trafic de transit dans la Cité-Nouvelle*
 - *la fluidité du trafic dans la Cité-Nouvelle*
 - *l'accès aux commerces*
 - *la qualité de vie des habitants (déplacements, bruits, pollution)*
 - *la mobilité douce*
 - *et la fréquence commerciale des transports en commun*
4. *Avant d'entreprendre tout travail de réaménagement de la place des Deux-Églises, de prévoir une période avec des mesures à l'essai pour vérifier les impacts estimés.»*

* * *

11) Rapport de la Commission Aménagement du territoire, espaces verts, sports et développement durable (AESD-1745) - Présentation du secteur développement durable et attribution de l'aide au développement

Le Président (S) : Je laisse la parole à Monsieur le rapporteur. Vous avez la parole Monsieur STUTZ.

M. STUTZ (LC) : Merci Monsieur le Président. Je tiens à remercier l'ensemble des intervenants qui ont pris la parole durant cette commission. Pour mieux comprendre... enfin ça nous a permis de comprendre le Secteur développement durable et attribution à l'aide au développement.

Lors de cette séance du 30 septembre, j'ai demandé au secrétariat général à plusieurs reprises la présentation faite de cette commission pour compléter et finaliser mon rapport, malheureusement cette présentation ne m'a jamais été transmise ce qui est malheureusement regrettable.

Donc le rapport a été fait et complété. Il aurait peut-être pu l'être un peu plus si j'avais eu ces documents. Merci Monsieur le Président.

Le Président (S) : Merci Monsieur le rapport. Y a-t-il des remarques concernant ce rapport ? Cela ne semble pas être le cas, nous prenons donc acte de ce rapport et remercions son auteur.

Avant que de passer au point 11bis, une nouvelle fois, j'utilise les dispositions prévues à l'article 13 alinéa 1 et 2 de notre règlement pour reprendre la parole au sein de notre conseil. Je laisse Monsieur STUTZ le soin de me remplacer.

11bis) Rapport de la Commission finances, ressources humaines et administration générale (FRAG-1749) - Priorités des investissements – Intention du Conseil administratif

Le président laisse la présidence au vice-président

Le Vice-Président (LC) : Je laisse la parole à Madame GIROUD pour son rapport.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Vice-Président. Alors je tiens déjà à remercier ma prof de dactylo qui me permet de taper beaucoup plus vite que ce que je réfléchis, ce qui a permis de faire une retranscription mot à mot de ce qui a été dit en commission. Et du coup si certaines phrases sont un peu alambiquées, et bien voilà ce sont les transcriptions.

Et puis en réécoutant la séance jeudi dernier quand j'ai fait mon rapport, j'ai eu le sentiment qu'avec le Conseil administratif, soit on ne se comprend pas, soit on ne s'écoute pas. Toujours est-il que les mêmes questions ont été posées, reposées, reformulées, reposées, re reposées, et reformulées, et on avait une seule et unique réponse.

Et pour ceux qui n'ont pas lu le rapport, lisez la dernière ligne, ça résume l'ensemble des réponses qui nous ont été données. Et puis à titre personnel, je trouve ça grave en fait qu'on ne se comprenne pas et qu'on n'arrive pas à trouver les situations, enfin un point commun de convergence.

Et puis j'ai un petit peu l'impression d'être dans un bateau où il n'y a pas un cap où on va droit devant, mais plutôt vraiment de naviguer à vue et puis s'il y a un iceberg, et bien tant pis on fera avec. Et plutôt dans notre cas, on est plutôt dans une galère en train de ramer plus que vraiment d'avancer.

Et alors évidemment qu'on nous dit qu'on a Fr. 200'000'000.00 d'investissements, et bien chacun va investir, va créer ses propres projets. On parlait d'une deuxième maison de quartier, d'autres de l'école d'Onex-Parc, de la piscine. Enfin non, il nous faut des projets communs et uniques à tous.

Et donc il y a un chanteur que j'aimerais bien citer qui dit *"dans un monde plus beau, il n'y aurait plus de grève de métro. Dans un monde plus beau, des guerres juste en photo et on aurait, dans un monde plus beau, tous un vélo."*

Maintenant, on n'est pas dans un monde plus beau. On n'est pas dans un monde idéal. On est dans la réalité. On est à Onex. On n'est même pas dans une autre commune où on se poserait la question quelle statue de Geluck on va acheter pour notre rond-point.

On n'est pas dans une autre commune où on se demanderait combien de kilos de pommes on va offrir à nos citoyens. Non, nous sommes à Onex. Et ne voyez pas de la jalousie. Moi j'aime beaucoup la Ville d'Onex, j'aime beaucoup ma ville. Mais voilà, les conditions sont telles qu'on a des écoles vétustes, qu'on a peu de moyens. Mais on fait avec. Ça fait partie de notre quotidien. Et il n'y a pas de soucis.

Et donc aussi quand j'entends on y croit, j'ai envie de dire que les croyances et les miracles ce n'est pas ici, c'est de l'autre côté de la route de Chancy à la place des Deux-Églises, c'est fait pour ça. Ici on est dans la réalité.

Et la réalité, et je crois que tout le monde est au courant, on n'a pas Fr. 200'000'000.00 à investir. C'est comme ça.

Et donc par rapport à la question principale qui vous a été posée mes chers conseillers administratifs, quelles sont vos priorités ? Et bien non on n'a pas eu de réponse. On est toujours dans le flou. On ne sait pas où on va. Et vraiment je le déplore.

Et ensuite, j'ai encore quelque chose à dire. Donc à force d'analyser et faire des rapports, je comprends un peu vos tics de langage. Et je trouve... enfin quand vous dites je vous trouve bien sévère, ce n'est pas un synonyme de "je suis en désaccord avec vous". On a le droit d'être en désaccord les uns les autres.

D'ailleurs en politique, c'est même un bon signe d'une bonne démocratie puisque chacun peut s'exprimer, donner son avis. Mais par contre, attribuer le sentiment ou la notion de sévérité à quelque chose, c'est dénaturer son discours. Et donc là, j'attends des réponses.

Vous avez le droit de répondre. Cela dit vous n'êtes pas obligés. J'attends des réponses concrètes et pas forcément des attributions à ce que j'aurais dit ou pas dit. Je vous remercie.

M- BERTOSSA (S) :

Merci Monsieur le Vice-Président. Alors je ne crois pas pouvoir faire mieux que ce qui vient d'être fait de la part de Madame GIROUD, mais le groupe Socialiste partage tout à fait les conclusions de Madame GIROUD.

C'est-à-dire que nous avons demandé il y a un peu plus de deux mois au Conseil administratif qu'avant de voter des investissements importants, nous voulions un cap. Nous voulions savoir où nous allions sur les investissements importants et qui nous attendaient. Et force est de constater, que je partage le constat qu'on n'a pas plus d'informations sur les priorités qui sont celles du Conseil administratif.

La seule condition de priorisation qui nous a été donnée est celle de ce que la loi nous oblige à faire, très bien, on attendait les choix politiques, pas spécialement ce que la loi nous oblige seule à faire.

Monsieur ABBE-DECARROUX lors de la commission avait eu un mot très juste, peut-être était-ce trop dur pour vous tout simplement de nous présenter au bout de deux mois des priorités. Parce que sincèrement, pour en cumuler, vous avez presque 15 ans d'exécutif à Onex vous trois et vous ne savez toujours pas nous présenter ce qui est des priorités de la commune aujourd'hui. À titre personnel, ça me désole.

Et puis, j'aimerais revenir, pour conclure parce que je ne ferais pas plus long que Madame GIROUD, sur un point qui m'a dérangé dans la réponse de Mesdames KLEINER et YUNUS EBENER.

Lorsque nous avons questionné vos choix de priorité, notamment l'absence de la piscine dans le plan de priorité des investissements, on a reformulé avec Monsieur GAUTHIER à de nombreuses reprises la question en essayant de comprendre pourquoi vous aviez fait ce choix.

Et à force de ne pas nous répondre, vous avez fini par nous dire c'est la décision du Conseil administratif, c'est comme ça, qu'au fond le Conseil municipal n'a pas voix au chapitre, n'a pas le droit de vous questionner ou pas le droit d'avoir de réponse.

En tant que Président cette année, je trouve ça particulièrement honteux de votre part de ne pas répondre à la représentation municipale lorsqu'elle vous pose des questions sur les choix politiques que vous avez fait ou pas visiblement.

Et je partage tout à fait le constat de Madame GIROUD que oui pour des priorités, Fr. 200'000'000.00 pour plus de 40 projets, c'est un petit peu fort de café. Merci beaucoup.

M ABBE-DECARROUX (PLR) :

Merci Monsieur le Vice-Président. Je crois qu'il y a deux mois lors de la Commission des finances du mois de novembre, sauf erreur, je me suis mal expliqué ou l'on m'a mal compris. Ce qui revient au même.

J'ai en effet trouvé lors de la dernière Commission des finances qu'on a compliqué les choses tant au niveau du Conseil municipal, chers collègues, que de celui du Conseil administratif.

À l'origine, mon intention était compte tenu de la situation financière que nous connaissons et qui ne va sans doute pas s'améliorer, enfin on espère qu'elle s'améliore mais enfin a priori elle ne va pas s'améliorer de si vite, il faut... vous savez quand vous faites de la

navigation et puis que ça bouge beaucoup, il faut avoir un cap, il faut savoir où on va. Et puis il faut essayer de tirer les cordes en même temps dans le même mouvement.

Donc mon intention était, compte tenu de cette situation, de connaître la commune intention des conseillers administratifs pour 2026 puis 2027 en matière d'investissements, d'aménagement, etc. En renvoyant si nécessaire aux délibérations existantes correspondantes ou qui leur paraissaient les plus importantes, les plus nécessaires au moment.

J'entends bien que c'est le Conseil administratif qui décide en dernier lieu par les motions, les votes qu'il produit. Mais quand on Fr. 200'000'000.00 d'investissements dans le pipeline, 40 projets, peut-être qu'il y a des priorités.

On en a eu quelques-unes de ces priorités. Et ce que j'aurais aimé, c'est une sorte de discours, de politique générale, qui marque ces fameuses priorités mais qui, encore une fois, n'est pas un engagement ferme et peut-être que ça, ça a été mal compris.

Je veux bien comprendre qu'au niveau institutionnel, ça soit compliqué de faire cet exercice. Et c'est peut-être là où je me suis trompé. Il n'empêche que cette politique générale aurait eu deux objectifs, et je pense que ce n'est pas perdu parce que malgré tout on a eu des documents qui nous permettent d'en dessiner les contours généraux.

Une ligne directrice stratégique du Conseil administratif pour la législature, en tout cas pour les années qui viennent, les mauvaises années. Et puis faire comprendre à nous tous aussi autour de cet hémicycle, que notre fonction n'est pas établie à une liste des commissions, une liste des motions.

Et ce soir on en a encore la preuve qu'on se disperse. Encore une fois, lorsqu'on est sur une mer un peu agitée, il faut avoir un cap. Il faut tirer tous le même bord. Et permettre ainsi à l'administration de se concentrer sur ce qui est primordial pour le Conseil administratif et par conséquent, également pour le Conseil municipal.

L'exercice, je ne suis pas aussi sévère que vous chers collègues, l'exercice n'est pas totalement réussi. Mais c'était une première. Mea culpa. Je pensais que c'était possible de le faire dans un hémicycle politique, je crois que ça ne se fait pas en réalité. Mais voilà. Donc à suivre pour les autres années.

M. BERTOSSA (S) : Merci Monsieur le Vice-Président. Simplement pour compléter ma prise de parole antérieure, je partage les positions finales de Monsieur ABBE-DECARROUX qui ne voit dans cette Commission des finances de la semaine dernière une fatalité en soi.

Je souhaite évidemment que le Conseil administratif nous revienne avec une présentation mieux ficelée et des priorités qui apparaissent clairement cette fois-ci avec si possible, même si c'est difficile, des dates. Donc je ne perds pas espoir et le groupe Socialiste espère que le Conseil administratif revienne vers nous avec quelque chose de mieux ficelé. Je vous remercie.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Vice-Président. Je note que vous espérez et que nous n'avons rien promis. Je note que vous espérez. Parce que parfois les propos sont transformés et c'est compliqué ensuite d'occuper cet hémicycle avec une mauvaise compréhension. Donc je note que vous espérez. Merci.

Le Vice-Président (LC) : Merci Madame la Maire. Si la parole n'est plus demandée, on prend acte du rapport. Je rends la place au Président.

Le vice-président rend la présidence au président

12) Propositions individuelles et questions

Le Président (S) : Dans cet esprit, je laisse la parole à Madame GIROUD.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. Alors dans un esprit positif, j'aimerais quand même revenir sur la fête du Carnaval. Et vraiment je remercie toute l'organisation, tous les bénévoles, Monsieur BEAUSOLEIL, Madame VALLEE, enfin Madame BOSSON, enfin vraiment je remercie vraiment l'organisation, les services de la commune, la voirie, la sécurité qui a dû pas mal œuvrer aussi j'imagine. Vraiment c'était une fête vraiment chouette et formidable. Et on se réjouit vraiment que ça revienne. Que du positif.

Cela dit, j'ai été aussi un petit peu au bureau des plaintes, alors pas concernant le carnaval parce que même les commentateurs grincheux de la Tribune ont trouvé ça positif. C'est pour dire.

Mais concernant d'autres sujets, donc l'un des premiers, c'était... enfin il m'a été rapporté que le 22 janvier, il y a eu une panne de chauffage et d'eau chaude à l'école du Bosson. Alors on sait tous que l'école est vieille. On en a déjà débattu. Mais en fait la personne aimerait savoir ce qu'il se passe en cas de panne de chauffage parce que ça risque de se reproduire. À partir de quel... en-dessous plutôt de quel degré les élèves sont renvoyés à la maison ? Et qu'est-ce qui est prévu au cas où il ferait trop froid ? Enfin est-ce que la commune a quelque chose ? Ou elle délègue l'ensemble au DIP ?

Et ensuite, ça concerne l'école des Tattes. Donc il n'y a pas... alors à nouveau c'est une vieille école, on ne va pas revenir là-dessus. Et puis les jeux extérieurs ont été retirés et on a mis une malle. Et la personne m'a raconté que cette malle était juste ouverte et disponible au grand maximum une fois par semaine lorsqu'il y avait l'éducateur sur place.

Et qu'en fait majoritairement des fois les enfants n'avaient ni jeux extérieurs, ni accès à la malle. Donc j'aimerais bien savoir ce qu'il en est en détail. Et éventuellement est-ce qu'il serait possible, par exemple, d'investir dans des jeux basiques qui ont fait leur succès, enfin comme un sac de billes, corde à sauter, et élastique, voire de mettre des marelles dessinées sur le sol, enfin vraiment des choses très basiques mais qui ont eu leur succès. Et je pense qu'ils reviendront aussi.

Et dernière petite question totalement personnelle, ça concerne le parking à vélos devant la Coop. Est-ce qu'il appartient à la Commune ou à la Coop ? Et s'il appartient à la commune, déjà est-ce qu'on peut faire en sorte que les motos ne s'y garent pas ? Et puis savoir pourquoi est-ce que le support à vélo a été retiré dernièrement ? Voilà, merci. Et encore bravo pour le carnaval.

M. VESELI (S) : Merci Monsieur le Président. On voulait également revenir et prendre un moment pour parler du carnaval d'Onex qui a été un succès, un très bon moment festif, de rencontres et de cohésion pour la commune. Donc un grand bravo.

On souhaite remercier donc l'ensemble de la commune, des partenaires, des associations et particulièrement l'association du 175^{ème} ainsi que toutes les personnes qui se sont investies de près ou de loin dans cette grosse organisation. Donc un grand bravo.

Et aussi un remerciement tout particulier aux bénévoles, leur engagement, le temps qu'ils ont donné souvent en dehors de leur obligation personnelle et professionnelle, a été essentiel. Donc vraiment bravo.

Et puis les retours qu'on a reçus de la part de la population sont très positifs. Donc on a juste, voilà, eu quelques retours un peu des populations qui sont sur les communes voisines, c'est vrai qu'ils n'ont pas forcément eu énormément de pub. Ils n'étaient pas forcément au courant et peut-être que la fête aurait été encore plus grande même s'il y avait déjà énormément de monde.

Et merci à toutes et à tous pour ce moment de convivialité qui contribue pleinement au vivre ensemble et à l'identité de notre commune. Donc à l'année prochaine. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Également je tenais à remercier le Conseil administratif, le comité d'organisation, la voirie, la police municipale et surtout les Onésiennes et les Onésiens d'avoir participé et les bénévoles, chef des bénévoles d'avoir participé au carnaval.

C'est là qu'on voit que quand il y a une bonne synergie et que tout le monde est là, et bien la Ville a le sourire. C'était bon enfant. Il n'y a pas eu de problèmes. Les gens ils étaient heureux. Ils pouvaient discuter entre eux. Il y a eu des mélanges. Et ce qu'on cherche depuis des années de relier entre le sud et le nord à Onex, et bien c'est avec ce genre de manifestations qu'on arrive à le faire.

Donc je tenais vraiment à remercier toute l'administration et tous les acteurs de près ou de loin qui ont participé à tout ça. Donc je pense qu'on peut tous les applaudir vraiment.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci Monsieur le Président. J'ai juste une question pour savoir normalement notre issue de secours c'est la salle du Conseil municipal... la salle des commissions. Donc j'aimerais savoir pourquoi elle est fermée chaque fois qu'on a le Conseil municipal ? Merci.

M. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. Alors je me joins aux remerciements et félicitations. J'aimerais remercier aussi le DJ AMBORD qui a fait grande impression. Le Conseil administratif aussi pour son action.

J'aimerais revenir sur la question des motions qui ont des délais inconsidérés et vraiment dépassant toute attente. C'est un point que j'ai fait de manière très régulière. Je l'ai fait jusqu'à présent de manière assez générique.

J'aimerais être ce soir un peu plus précis sur les motions en question. Je vais uniquement citer 11 d'entre elles. Ce sont les 11 qui ont entre six mois et un an de retard au-delà des quatre mois normaux de délai de réponse. Je précise donc entre six mois et un an de retard.

Alors la palme des retards, elle revient à la motion dénommée "cuisines collectives, un service public économique, écologique et autonome". La motion date de septembre 2023, avec un délai de réponse à janvier 2024, deux ans de retard.

"Diminuer le taux de non-recours" portant pourtant sur un sujet essentiel sur le plan communal, cantonal, fédéral qui touche des personnes particulièrement défavorisées. Elle a été acceptée le 10 septembre 2024, délai de réponse au 8 janvier 2025.

Ensuite nous avons quatre motions liées à la petite enfance. Tout d'abord, "développement des structures d'accueil pour la petite enfance", acceptée le 10 septembre 24, délai au 8 janvier 2025. "Répondre aux besoins urgents d'accueil de la petite enfance et résorber la liste d'attente", acceptée le 17 décembre 2024, délai au 16 avril 2025.

"Ouverture d'une crèche estivale durant les vacances d'été, création d'un espace de vie d'éducation préscolaire d'accueil temporaire pour les familles en difficulté". Toutes deux acceptées le 4 mars 2025, avec délai au 2 juillet 2025.

On imagine que ces enjeux sont repris par la Fondation de la petite enfance, mais nous n'avons aucune information allant dans ce sens.

Ensuite, nous avons deux motions en lien avec les seniors. "Création d'une politique publique en faveur des seniors à Onex" et "Onex, une ville adaptée aux seniors". Toutes deux acceptées le 28 janvier 25, avec un délai au 28 mai 25.

Enfin, nous avons trois motions en lien avec la jeunesse. "Nouvelle maison de quartier dans le futur quartier des Moraines-du-Rhône", acceptée le 16 novembre 24, délai de réponse au 23 mars 25. "Mise à disposition des locaux parascolaires pour la jeunesse" et "Mise en place de mécanismes de participation des jeunes", toutes deux acceptées le 4 mars 25, délai au 2 juillet 25.

Ces retards ne sont pas acceptables et posent question. Nous ne comprenons pas l'argument avancé par Madame YUNUS EBENER lors de la dernière séance du Conseil municipal qui justifie la non-réponse aux motions par le travail du Service social en faveur des personnes en grandes difficultés.

En effet, les motions en question, et c'est pour ça que j'ai tenu à les reprendre toutes, traitent de personnes en difficulté ou d'enjeu de société important. Et elles concernent en particulier les plus vulnérables, à savoir les familles, les enfants, et les seniors.

Donc les traiter, c'est aussi améliorer le Service social et l'attention aux plus vulnérables. À moins de penser que les motions soient totalement dénuées de sens, que le travail des conseillers municipaux ne soit pas pertinent, ni digne de considération, et que les votes du Conseil municipal sont sans valeur, le groupe municipal pense que répondre aux motions votées dans les délais fixés et même si possible avant, quatre mois ce n'est pas peu, est une forme essentielle de respect des personnes, des enjeux mentionnés qui pour certains sont cruciaux et in fine des institutions et plus largement de la population.

Le groupe Socialiste souhaite savoir quand seront apportées les réponses dues ? Et nous souhaitons, dans un souci constructif, avant d'entreprendre d'autres mesures, a minima une feuille de route lors de la prochaine séance. Je vous remercie de votre attention.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur SANTARELLI. La parole n'étant plus demandée, je me permets d'ajouter moi-même deux questions au Conseil administratif.

La première concernant la question de la gratuité des places de stationnement handicapé sur la commune. Est-ce qu'elles sont gratuites ou non ? Première question. Et deuxième question, qui est une question des parents d'élèves de l'école de Belle-Cour à qui l'administration avait promis des dispositifs temporaires à cet été 2026 afin de minimiser l'îlot de chaleur qu'est ce préau.

Je voulais savoir si c'est toujours d'actualité ? Ou si le Conseil administratif ne prévoit pas de les déposer cet été ? Merci beaucoup. Madame KLEINER, pour ouvrir le bal des réponses, vous avez la parole.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Je vais chercher à répondre le plus précisément possible à vos demandes. Tout d'abord concernant les écoles, l'école du Bosson a en effet une sous-station Cadiom qui arrive en bout de course. Il y a eu une semi-panne récemment. D'ailleurs l'aula est difficile à chauffer complètement.

Nous avons réussi à réparer, enfin plutôt le Service exploitation et les mandataires ont réussi à réparer la problématique qui avait eu avec cette sous-station. Mais c'est clair que ça sera un des premiers éléments qui sera repris dans le cadre des travaux qui sont planifiés à partir de juin. Cette sous-station devant impérativement être réparée.

Dans le cas où il y aurait une panne, et que vraiment le froid obligeait à rentrer à la maison, c'est finalement la direction du DIP qui prendrait cette décision. Je rappelle que dans le cadre du Covid, il y avait beaucoup d'ouvertures de portes, de fenêtres pour pouvoir rafraîchir et surtout pouvoir aérer les classes. Et il faisait passablement froid. Et les élèves étaient là jusqu'à 16 degrés dans les classes.

Maintenant, si le chauffage venait à tomber en panne, je ne peux pas vous répondre exactement sur les degrés... dans une situation normale, parce qu'on est dans une situation normale, on n'est plus dans une situation de Covid. Je ne pourrais pas vous répondre exactement à partir de quelle température les enfants seraient renvoyés. Quelle serait la décision du DIP. Je vais m'en enquérir et vous reviendrais au prochain Conseil municipal avec cette information.

Concernant l'école des Tattes, une partie des jeux extérieurs discutés avec la direction et les enseignantes et les enseignants sont effectivement installés, cette fameuse malle. Il y en a d'autres qui sont prévues pour la période... à être installé durant la période des vacances de Pâques.

La décision d'ouvrir ou pas cette malle, elle est gérée par la directrice de l'école. La Ville d'Onex n'a pas d'impact. Tout ce que je peux faire, tout ce que nous pouvons faire en tant que Conseil administratif, c'est de remonter l'information que la malle semble disponible trop peu de fois, c'est-à-dire une fois par semaine si j'entends votre commentaire.

Mais nous n'avons pas à intervenir. C'est s'immiscer dans un fonctionnement. Nous n'avons pas à intervenir plus que de remonter cette information puisque ça, c'est géré par le DIP.

Concernant la salle du CM, il y a effectivement une issue de secours qui est la sortie vers la salle des commissions, puis l'autre qui est ici. Je vais vérifier quel est exactement le tracé,

ce que nous devrions en fait faire c'est peut-être une fois un exercice pour s'assurer que nous avons les bons réflexes en cas de problématiques ici.

C'est souvent plus important que... et c'est la première recommandation que nous font les spécialistes par rapport à des incidents tels que feu ou autres. C'est de réaliser un exercice pour savoir exactement comment nous devons procéder. Et là aussi je vous reviendrais lors du prochain Conseil municipal pour voir ce qui est adéquat de vous proposer.

Enfin, concernant l'école de Belle-Cour, il y a effectivement un îlot de chaleur qui est clairement identifié avec une occupation très importante de cette école. Donc à mon regret, mais au regret du Conseil administratif je crois, nous avons dû renoncer à cet aménagement qui a été prévu à Belle-Cour dans le cadre des priorisations.

Ce qui pourra être fait dans le cadre du budget de fonctionnement sera mis en place. Et il y a notamment la pose d'une toile, et notamment des îlots de fraîcheur à travers des plantes qui sont prévues et ça c'est prévu dans le cadre du budget de fonctionnement. Et ça sera installé avant l'été.

Mais évidemment, il y avait un projet beaucoup plus large qui visait à lutter de façon plus importante contre cet îlot de chaleur et à revisiter les jeux qui ne sera pas réalisé, en tout cas dans le cadre de nos priorités. Et il faudra que nous rencontrions à nouveau l'école de Belle-Cour pour les en informer. Nous ne l'avons pas encore fait. Merci de votre attention.

Mme YUNUS EBENER : Merci Monsieur le Président. Alors je souhaite répondre à l'interpellation concernant les motions. On va bien entendu répondre à ces motions, ça nous paraît être une évidence. Mais malheureusement, on doit le faire en fonction de la charge de travail qui incombe au Service social, santé et enfance.

Et n'imaginez pas que le service a décidé de mettre ces motions de côté, bien au contraire. En fait le service réfléchit au quotidien sur ces motions. Et quand j'ai pris le service, quand j'ai été en charge de ce service, c'est quelque chose que l'on a tout de suite abordé ensemble.

Et en fait le service trouve intéressant évidemment les motions que vous avez mises en place parce que ça lui permet, aussi grâce à ces motions, vous lui permettez aussi de se questionner sur le fonctionnement.

Et en fait, on est loin du mépris parce qu'il réfléchit aux réponses concrètes et approfondies qu'elle peut vous faire. Et elle ne souhaite en tout cas pas faire l'expression qu'on peut utiliser "circuler, il n'y a rien à voir". Mais évidemment que pour faire ce travail-là, ça prend du temps.

Et malheureusement, dans notre ville, et bien voilà comme vous le savez, on n'a pas forcément beaucoup de moyens. On fait les choses à notre rythme. On y arrive mais à notre rythme. Alors bien sûr que si on pouvait engager plus de monde au sein du Service social, santé et enfance, les réponses iraient beaucoup plus vite. L'aide serait aussi plus rapide.

Mais il n'y a vraiment pas de mépris et au contraire, il y a une réflexion qui est menée pour répondre correctement à ces motions. Et malheureusement, ça prend du temps.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, trois réponses. La première, Madame GIROUD, concernant le parking à vélos devant la

Coop. C'est une question récurrente dans ce Conseil municipal, non ça n'appartient pas à la commune. Ça appartient à l'immeuble, c'est sur le domaine privé. Donc on n'a pas d'emprises pour régler ceci. Par contre, de l'autre côté de la rue des Bossons, on a aménagé, vous l'avez vu, un espace dédié pour les motos.

Réponse à Madame Philippine SCHMIDT-MESSINA, vous avez raison. Je prends note de votre remarque concernant la porte des commissions. On va certainement remplacer avec un système qu'on peut déverrouiller depuis l'intérieur. Et le problème sera réglé.

La question de Monsieur le Président du Conseil municipal, Monsieur BERTOSSA concernant la gratuité des places de parking pour les personnes à mobilité réduite. Ceci est prévu dans le cadre de la loi, c'est l'ordonnance sur la circulation routière, l'article 20a qui précise les différentes règles de stationnement pour autant qu'on a effectivement le macaron handicapé avec des prolongements d'horaires jusqu'à trois heures et puis, dans certaines conditions, la gratuité.

Et comme je vous l'ai dit en début de séance, nous allons revoir le règlement des parkings. Donc on va prendre cet élément-là pour s'assurer qu'effectivement que l'ordonnance, je n'ai peu de doute là-dessus, l'ordonnance de la circulation routière soit bien respectée.

Je profite d'avoir la parole pour vous annoncer à la suite du renvoi à la Commission de la sécurité en ce qui concerne les horodateurs et les parkings, deux éléments, Monsieur FONTAINE, j'espère qu'il sera disponible, comme il n'a pas pu assister à la précédente étant excusé de la commission sécurité.

Alors vous n'avez certainement pas eu toutes les réponses. Mais pour Monsieur CATTANI, alors c'est vrai que si le rapport de la commission était succinct, j'aimerais vous indiquer que vous pouvez retrouver l'entier du rapport de la procès-verbaliste. Mais il faut aller dans CMNet à la page liée à la Commission de la sécurité. Et là, vous verrez sept pages de rapport avec toutes les questions, réponses que peut-être vous pourrez trouver en fonction de vos interrogations.

Il était prévu une Commission de la sécurité la semaine prochaine, le 10 mars. Nous sommes trop courts conformément au règlement du Conseil municipal pour la convoquer puisqu'il faut que ça soit cinq jours ouvrables au préalable pour envoyer l'ordre du jour. Donc vous pouvez d'ores et déjà agender pour les membres de la commission et en accord avec le président de la Commission sécurité, Monsieur Gérard FUSCO, la Commission de sécurité aura lieu le 31 mars. Voilà j'en ai terminé Monsieur le Président.

M. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. Vu les propos ou les arguments avancés par la conseillère administrative, on les a déjà entendus. Moi je souhaite réitérer effectivement la demande du groupe Socialiste qui est une feuille de route qui soit présentée pour la réponse à ces motions lors de la prochaine séance.

Faute de quoi effectivement, on sait qu'il y a des recours qui sont possibles au niveau du SAFCO. Mais on n'aimerait vraiment pas en arriver là. Et c'est vraiment dans une posture constructive que j'ai fait cette interpellation ce soir. Et j'aimerais qu'on ait des réponses précises et concrètes sur le moment où des réponses vont être apportées.

À nouveau la proposition, c'est qu'il y ait une feuille de route. Donc il n'y a pas une pression excessive qui est... on vous laisse juge mais on veut savoir quand on aura des réponses à ces motions. J'insiste. Il y en a un certain nombre d'entre elles où il y a un an de retard par rapport au délai normal.

Donc je pense qu'on est en droit de demander des précisions et de ne pas avoir toujours les mêmes arguments sur la surcharge et sur le fait qu'on veut apporter des réponses sérieuses. Ça on y compte bien. Mais ça ne peut justifier le fait d'être simplement dans l'inconnu sur la réponse à apporter à ces motions. Je vous remercie.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Je souhaite répondre à Monsieur SANTARELLI. Comme vous le savez certainement, oui il y a ces quatre mois qui sont prévus dans le règlement. Mais il y a aussi un complément d'information disant que lorsque ce délai ne peut pas être respecté, les raisons doivent être données au Conseil municipal.

Voilà, avoir une attente qui déborde que le Conseil administratif peut vous donner, nous met dans une situation de conflit qui ne me semble pas profitable au fonctionnement. Et bien sûr que l'intention c'est de vous donner des réponses.

D'ailleurs vous en recevez au compte-goutte, j'en conviens. Nous en convenons. Mais des réponses, elles vous sont faites. Et il y a plusieurs sujets qui sont aujourd'hui étudiés, je pense à une des motions que vous avez évoquées concernant les cuisines scolaires. Ce n'est pas que nous ne cherchons pas à vous apporter une réponse, bien au contraire.

Il y a tout une étude qui a été faite, qui a pris du temps, etc. Alors peut-être que ces informations partielles devraient vous être données. La difficulté c'est que tant que nous n'avons pas une information totale, nous hésitons à entrer dans un débat.

Donc aujourd'hui, ce n'est pas par mauvaise intention ou par le souhait de ne pas vous répondre, mais moi j'abonde dans ce que vous a évoqué Madame YUNUS EBENER. Le service, le SSSE est chargé notamment avec la création de la FEVO qui vient en plus de toutes ces charges. Mais je ne veux pas rentrer dans le détail, Madame YUNUS EBENER l'a très bien dit.

Le règlement ne nous oblige pas à aller dans ce que vous nous demandez, c'est-à-dire de nous engager sur des dates. Toutefois, soyez assuré de notre volonté de répondre. Merci Monsieur le Président.

Mme RAMADANI (S) : Merci Monsieur le Président. Moi j'ai juste une petite question du coup. Est-ce que vous avez répondu à des motions qui sont plus récentes que toutes celles qu'il a nommées ?

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Oui tout à fait, il y a des réponses qui vous sont parvenues lorsque le propos à tenir était plus clair et la recherche à faire autour de la question qui nous était posée était plus simple. Donc en effet, vous avez reçu des réponses.

Et puis, il y a des services qui, dans le nombre de motions, étaient moins chargés. Donc on a pu prendre au fur et à mesure certaines réponses. Là, il y avait énormément de motions qui étaient adressées au Service santé, social et enfance. Et vraiment, je prends leur défense parce que ce n'est pas du tout par mauvaise volonté ou par intention de ne pas vous répondre. Soyez assuré que nous avons l'intention de vous répondre. Merci.

M. FONTAINE (MCG) : Merci Monsieur le Président. Je vais quand même faire une petite remarque au CA que ça plaise ou que ça ne plaise pas. J'ai pu discuter avec pas mal de monde au carnaval. Moi je suis né à Onex, donc j'ai bientôt 50 piges.

Il y a quand même des gens d'Onex qui nous disent, parce que ça a parlé d'émotions, j'allais venir sur le retard, mais il y a quand même des gens qui se sont permis de dire que le CA, si on déposerait des motions concernant la zone villa d'Onex, ça irait beaucoup plus vite.

La zone villa, je ne vais pas donner vos adresses, mais la zone villa si on déposait des motions qui toucheraient cette zone-là, ce serait beaucoup plus efficace. Et c'est des remarques que j'ai eues parce qu'on a quand même pas mal de citoyens qui nous regardent sur YouTube, je tiens à la préciser. Il y a aussi des gens qui nous suivent et puis des dépôts de motion viennent aussi d'idées d'habitants d'Onex.

Et ce sont les propos qui ont été quand même dits samedi quand j'étais au carnaval. D'ailleurs je vous y ai croisés. Et je répète les mots de cette personne, si vous touchiez un peu la zone villa, votre secteur à vous, on aurait des réponses beaucoup plus rapides. Donc je ne sais pas si c'est le défi qu'on doit faire, mais voilà.

C'est une remarque que j'ai eue. Malheureusement j'ai un peu défendu. Mais je tiens quand même à vous le souligner et puis à vous le dire quand même parce que moi j'ai l'honnêteté de dire les choses assez cash. Merci. Bonne soirée à tous.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Alors je tiens à attirer votre attention sur l'organisation de l'administration. Il y a eu énormément de motions qui ont été adressées, je le répète, au Service santé, social et enfance.

Le Service social, santé et enfance, ne répondrait en aucun cas à une question concernant la zone 5. Je prends un autre exemple, l'exploitation a récemment répondu à des motions mais en termes de motions, il en a eu 3 ou 4. Il n'en a pas eu, je ne dénombre même pas le nombre de motion, mais c'était juste impressionnant.

Voilà donc des fois les réponses, elles ne sont pas forcément liées à la logique que vous sous-entendez. Elles sont aussi liées à une logique de disponibilité. Typiquement la motion que vous avez votée tout à l'heure concernant la mobilité en lien avec le changement de circulation sur la place des Deux-Églises, et bien ça, ça ne va pas être le SSSE qui va y répondre, mais le Service aménagement.

Et croyez-moi, je pense que ça ne va pas lui prendre quatre mois. Voilà, donc ça dépend beaucoup de la charge de travail des services, vraiment. Merci.

Le Président (S) : Merci beaucoup. Monsieur SANTARELLI si c'est pour compléter sur ce sujet, je crois que nous avons fait le tour de la question. Mais je vous laisse une dernière fois la parole.

M. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. Non moi ce que j'entends ce soir, on m'appelle à des considérations qui sont un peu plus structurelles et budgétaires. Ce qu'on est en train d'entendre en fait c'est que le Service santé, social n'a pas les moyens et les ressources humaines pour assumer ses responsabilités et ses tâches qui sont déjà nombreuses.

Et pour moi, parmi les tâches qui sont essentielles, c'est aussi de réfléchir à ces motions parce que ce sont des motions qui vont faire avancer la cause sociale. Donc il y a peut-être des questions à nouveau un peu plus fondamentale, budgétaire et d'étoffer ce service.

S'il n'est pas en mesure, s'il n'a pas les capacités de répondre à ces enjeux, parce que finalement un des enjeux principaux de notre vie politique, de cet espace, de votre travail, c'est d'améliorer la situation de vie des personnes. Et les sujets que nous avons ciblés, sont des sujets qui sont de cette nature.

Donc voilà moi je suis très mal à l'aise, très mal à l'aise avec cette situation. Et à nouveau, ce n'est pas du tout une attitude de pointer du doigt une personne, un service ou quoi que ce soit. C'est juste constater une situation qui n'est juste pas normale.

Et donc à nouveau, alors il faudrait peut-être qu'on réfléchisse ensemble à comment faire en sorte que cette situation anormale puisse s'améliorer par la suite. Voilà je vous remercie. J'ai été trop long. Bonne soirée aussi à tout le monde.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur le conseiller municipal. La parole n'étant plus demandée, nous arrêtons ici notre séance. Conformément à notre tradition, je laisse la parole au public présent ce soir s'il souhaite adresser une question au Conseil administratif. Cela ne semble pas être le cas. Nous pouvons donc clôturer finalement la séance. Je vous souhaite une bonne soirée à toutes et à tous.

La séance est levée à 21 heures 37

La 1^{ère} Secrétaire :

Le Président :

Marta GIROUD

Thomas BERTOSSA